

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION



*Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du
Diplôme de Master académique en Science Économiques*

Option : Economie de Développement

Thème

*Le financement du secteur agricole : Illustration par
le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou*

Réalisé par:

Mohammed Ghania

Ait yakoub Sabrina

Sous la direction de :

M^r SAHALI Nouredine

Membre de jury :

President: Mr CHALLAL Mohand

Examineur : Mr BABOU Omar

Rapporteur : Mr SAHALI Nourredine

Promotion 2022

Remerciements

« Merci Dieu tout puissant »

*On tient à remercier et à exprimer notre profonde gratitude à **Mr SAHALI Nourredine**, notre promoteur d'avoir bien voulu diriger ce travail, pour son accompagnement, sa gentillesse et sa patience et ses précieux conseils et encouragements, qui nous ont aidés à réaliser ce mémoire.*

*Nous adressons également nos vifs remerciements à tout le personnel de la BADR de Tizi-Ouzou et en particulier **Mme BOUDJAMAI, Mr OUADA**, pour l'aide, tant technique qu'humaine, l'assistance, et les conseils judicieux qu'ils nous ont donné, pendant notre stage pratique, pour l'aboutissement de ce modeste travail.*

*Ainsi que les membres de jury **Mr CHALLAL Mohand***

*Et **Mr BABOU Omar**.*

Sans oublier les enseignants de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve pour toi.

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposés pour assurer mon bien être et mon éducation.

Mes sœurs, Mes frères :

Mes amis et toute ma famille

« Que Dieu vous garde »

Sabrina

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mon père :

Tu as toujours été à mes cotés pour me soutenir et m'encourager

*Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation
pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposés pour assurer
mon bien être et mon éducation.*

Ma mère :

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que
j'éprouve pour toi.*

*Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et
sacrifices.*

Ma sœur, Mon frère et sa femme

Merci d'être toujours à mes cotés

Ma belle famille

Mes amis et toute ma famille

« Que Dieu vous garde »

Ghania

*Liste des tableaux
graphes et schémas*

Liste des tableaux graphes et schémas

❖ Tableaux

Tableau N°01 : les résultats du recensement extrapolé au niveau national	11
Tableau N°02 : État des structures foncières en 1995.....	13
Tableau N°03 : Production agricole enregistrée en 2014-2015 et perspectives pour 201926	
Tableau N°04 : le financement triangulaire	51
Tableau N°05 : l'autofinancement	51
Tableau N°06 : le financement mixte.....	52
Tableau N°07 : financements triangulaires par le dispositif CNAC	53
Tableau N°08 : Tableau récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM.....	55
Tableau N°09 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ANSEJ.....	77
Tableau N°10 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit CNAC	78
Tableau N°11 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ANGEM	80
Tableau N°12 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ANADE.....	82
Tableau N°13 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ETTAHADI.....	85
Tableau N°14 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit R'FIG	88
Tableau N°15 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit LEASING.....	81

❖ Graphes

Graphe N°1 : Représentation des crédits accordées par les dispositifs aidé	83
Graphe N°2 : présentation de l'évolution du crédit ETTAHADI	86
Graphe N°3 : présentation de l'évolution du crédit R'FIG.....	89
Graphe N°4 : Représentation du crédit LEASING	92

Liste des tableaux graphes et schémas

❖ Schémas

Schéma N°1 : Évolution des terres agricoles depuis l'indépendance	16
Schéma N°2 : Représentation FNDA	35
Schéma N°3 : Représentation FNDR	37
Schéma N°4 : organigramme de groupe régional d'exploitation.....	65
Schéma N°5 : Organigramme de la Direction Générale de la BADR	66
Schéma N°6 : organigramme de la succursale	69
Schéma N°7 : organigramme de l'agence de BADR	71

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	02
-----------------------------	----

Chapitre I : Secteur agricole en Algérie

Introduction du chapitre	06
Section 1 : Politique agricole durant la période (1962-1999)	07
Section 2 : Renouveau agricole et rural (2000 - à nos jour).....	17
Conclusion du chapitre	30

Chapitre II : Financement du secteur agricole en Algérie

Introduction du chapitre	32
Section 1 : Financement public	33
Section 2 : Financement bancaire.....	39
Section 3 : Différents dispositifs de soutien pour le secteur agricole	49
Conclusion du chapitre	59

Chapitre III : Cas pratique au sein de la BADR de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre	61
Section 1 : Présentation de la BADR	62
Section 2 : Filières agricoles les plus financées dans la Wilaya de Tizi-Ouzou	75
Conclusion de chapitre	93
Conclusion générale	95

Introduction générale

Introduction générale

Le secteur agricole est un secteur extrêmement important pour l'économie nationale. Tous les pays doivent y attacher une grande importance car il contribue à la création de richesses, assure l'autosuffisance alimentaire et génère parfois des excédents à l'exportation.

En outre, il est à la base de nombreuses activités de transformation de produits agricoles, agroalimentaires et agro-mécaniques. Le secteur agricole génère des revenus financiers provenant de l'exploitation des terres et des forêts. Son objectif principal est de couvrir les besoins nutritionnels de la population et d'assurer l'autosuffisance alimentaire, qui est la principale préoccupation de tout pays. Il doit donc faire face à deux défis principaux : agir comme le véritable moteur de la croissance, et contribuer à l'amélioration substantielle de la sécurité alimentaire du pays.

La situation géographique, le potentiel naturel et la diversité climatique de l'Algérie fournissent au secteur agricole des atouts qui lui sont propres, et qui lui permettent de développer et de diversifier ses cultures et ses activités agricoles et de se placer ainsi sur les marchés internationaux.

Cependant, le secteur agricole algérien doit assurer la jonction entre le développement rural, l'aménagement du territoire, la sécurité alimentaire et les questions agroalimentaires. Il continue jusqu'à ce jour, de faire face aux nombreux défis, contraintes (climatiques, naturelles, techniques, historiques, etc.) et déséquilibres connexes subsistant.

Pour lutter contre ces contraintes, promouvoir un développement agricole ambitieux et permettre la valorisation de toutes les potentialités, les pouvoirs publics ont continué à développer des politiques agricoles, des programmes de développement rural et à consacrer des fonds spécifiques au secteur agricole, depuis l'indépendance à ce jour.

Les pouvoirs publics en Algérie ont également mis au point diverses méthodes de financement du secteur agricole, en faisant intervenir le secteur bancaire. En effet le financement bancaire de l'agriculture relevait de la Banque Nationale d'Algérie « BNA » au départ, dont le rôle principal était de financer les activités industrielles et commerciales, aussi bien publiques que privées, mais avait aussi le monopole du financement de l'agriculture. Il a ensuite été transféré vers la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR », en 1982.

Introduction générale

La BADR fournit ainsi de divers crédits d'investissement et d'exploitations aux agriculteurs, aux éleveurs et aux entreprises économiques qui contribuent à l'intensification, à la transformation, à l'amélioration et au stockage des produits agricoles.

Le secteur économique a encore besoin de nouveaux investissements et donc de nouveaux moyens de financement. Les pouvoirs publics ont développé différents régimes d'aides, tels que l'ANSEJ, l'ANGEM, la CNAC et l'ANADE pour les jeunes promoteurs, en utilisant le crédit bancaire. Les promoteurs du secteur agricole qui participent à ces différents dispositifs utilisent la BADR pour bénéficier des crédits subventionnés liés à ces dispositifs.

Cependant, suite à la demande croissante et au besoin continu de promotion et de développement de secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en collaboration avec la BADR, a lancé en 2008 le projet "R 'FIG", qui favorise l'accès aux intrants pour l'activité agricole, l'alimentation du bétail, l'acquisition de produits agricoles...

Dans le même sillage, un nouveau crédit appelé "ETTAHADI" a été créé en 2011 pour financer la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage. Il vise également à renforcer les capacités de production existantes ou insuffisamment valorisées.

Par la suite, la création d'un nouveau crédit nommé le crédit bail « LEASING » a été créée pour la location de "machinisme agricole" et matériel d'irrigation de fabrication locale.

Ces crédits (R 'FIG, ETTAHADI et LEASING) ont ensuite été développés pour assurer un meilleur ciblage des exploitations et des activités prioritaires, assurer l'accès des agriculteurs au crédit, permettre aux agriculteurs, qui doivent actuellement utiliser différents canaux de financement informels, d'être réintégrés dans le système financier et bancaire et répondre en permanence à leurs préoccupations.

Problématique de recherche :

Partant du fait que le secteur agricole est l'un des secteurs économiques les plus importants du pays, l'État est tenu d'utiliser de manière rationnelle ses ressources pour augmenter la production, en répondant aux besoins des agriculteurs et en réduisant les importations de produits alimentaires.

L'exploitation rationnelle des ressources dont regorge ce secteur, comprend nécessairement la production des divers dispositifs aidés « ANSEJ, ANGEM, CNAC et

Introduction générale

ANADE », et par la bonification de certains crédits, afin d'encourager un maximum de demandes pour ces crédits « ETTAHADI, R'FIG, LEASING », ce qui soulève la problématique suivante :

Quels sont les moyens de financement du secteur agricole utilisés au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou ?

De cette problématique centrale découlent les questions suivantes :

Quelles sont les réformes économiques et les subventions que les pouvoirs publics ont mises en place pour relancer ce secteur ?

Quels sont les différents types de financement et leurs apports dans le développement de ce secteur ?

Pour traiter cette problématique, nous avons eu recours à la lecture des travaux relatifs à la question. Par la suite, nous avons effectué un stage au sein de la BADR de Tizi ousou, afin de vérifier sur le terrain les réalisations des dispositifs adoptés jusqu'ici

Plan de travail

Afin de mieux répondre a notre problématique, nous avons scindé notre travail en trois chapitres. Le premier porte sur le secteur agricole en Algérie, les politiques agricoles depuis l'indépendance jusqu'au années 2000, et des années 2000 à nos jour, le deuxième sur le financement du secteur agricole, du financement bancaire, du financement public et des divers dispositifs et enfin, le troisième sur le rôle de la BADR dans le financement de secteur agricole, à travers ses différents crédits.

Chapitre I

Le secteur agricole en Algérie

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

Introduction du chapitre

De l'indépendance à nos jours, le secteur agricole a subi de nombreux changements visant à modifier progressivement la situation économique et sociale des zones rurales algériennes ; Plusieurs politiques agricoles ont été mises en œuvre, mais toutes n'ont pas été couronnées de succès, ce qui a confirmé l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale et son rôle majeur dans le développement économique.

Les objectifs des différentes politiques agricoles mises en œuvre sont la sécurité alimentaire, en augmentant la production agricole (par la réduction des importations qui ont atteint un seuil intolérable en volume et en valeur) et en contribuant à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les zones rurales.

Comme les diverses politiques agricoles, les méthodes et les dispositifs de financement du secteur agricole ont également évolué depuis l'indépendance. Dans ce chapitre, nous avons présenté l'évolution des politiques agricoles en deux périodes, de l'indépendance à nos jours.

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

Section 1 : La politique agricole durant la période (1962-2000)

La priorité de la terre a toujours constitué un enjeu capital entre les différentes forces en présence. L'Etat algérien a joué un rôle de premier choix par ses interventions ; il a été l'initiateur de toutes les réformes agraires qu'a connues le secteur. En effet, juste après l'indépendance (en 1962), les ouvriers agricoles salariés des domaines coloniaux occupent les terres laissées vacantes suite au départ des colons, alors que les domaines restés entre les mains des colons furent nationalisés en 1963 (décrets de mars 1963).

La politique agricole peut se définir comme une intervention publique dans le domaine de l'agriculture, ainsi que sur les importations et les exportations des produits agricoles et alimentaires, dont l'objectif est la sécurité alimentaire et l'organisation des marchés de produits agricoles entre autres.

Ce dernier n'a pas bénéficié après l'indépendance des soutiens financiers et des avantages commerciaux que l'ex-métropole offrait aux agriculteurs algériens, ce qui l'a confronté à des problèmes de gestion, d'approvisionnement en intrants, de financement, de rémunération de ses produits et de commercialisation¹.

Dans cette section, nous allons présenter le contenu de la politique agricole qu'a connue l'Algérie depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990.

1- Les politiques agricoles mises en place

Dans cette section, nous allons présenter l'histoire des politiques agricoles qu'a connue l'Algérie depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990 et qui peut se diviser en trois étapes :

- A. Nationalisation et autogestion ;
- B. La révolution agraire ;
- C. Restructuration et libéralisation ;

¹Bedrani. S. 1981. L'agriculture algérienne depuis 1966. Alger : office de publications universitaires, p 414.

1.1- Nationalisation et autogestion

Cette période est caractérisée par une économie planifiée, une politique agricole fortement interventionniste et dirigiste de l'État, à la fois elle a été marquée par une rupture avec la période coloniale avec la nationalisation des exploitations agricoles coloniales et par la continuité avec la politique de sédentarisation et de modernisation des exploitations traditionnelles.

En effet, au lendemain de l'indépendance (en 1962), les ouvriers agricoles salariés des domaines coloniaux occupent les terres laissées vacantes suite au départ des colons, alors que les domaines restés entre les mains des colons furent nationalisés en 1963 (décrets de mars 1963). Ces terres furent alors regroupées et organisées en grands domaines, formellement autogérés, mais en réalité très contrôlés par l'Etat. Parmi ces terres, près de 250 000 hectares furent alloués en 1966 aux anciens combattants¹, regroupés dans quelque 350 coopératives de production. Le secteur appelé "autogéré" va ainsi être installé sur plus de 2.5 millions d'hectares d'anciennes terres coloniales réparties entre quelque 2 200 exploitations publiques (soit une moyenne de plus de 1 000 ha/exploitation). Peu après, en 1971, le secteur autogéré fut mis sous la tutelle d'une nouvelle institution : l'Office National de la Réforme Agraire (ONRA).

La priorité alors donnée au « secteur autogéré » était perçue à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui - ci constituait , et un devoir historique d'équité et de justice sociale à l'égard des ex - employés des colons et de leurs familles².

On peut distinguer 05 étapes dans la mise en œuvre de cette première réforme à savoir :

- Entre le cessez le feu (mars 1962) et l'automne de cette année là, se produit l'abandon de fait d'une partie des fermes coloniales reprises en main par les travailleurs permanents, aidés ou incités des cadres syndicalistes locaux ;
- En mars 1963, le gouvernement légalise par décret la création des comités (ouvriers) de gestion dans les « biens vacants » et règlemente leur fonctionnement ;
- Le troisième moment commence le 1 Octobre 1963, lorsque le président de la république annonce la nationalisation de toutes les fermes appartenant à l'étranger ;
- En octobre 1964, les nationalisations s'élargissent à des propriétaires compromis avec l'ancien régime

¹Anciens combattants, anciens moudjahidines de la guerre d'Alger.

²MADR, Le Renouveau agricole et rurale en March. p01

- En 1966 enfin, un certain nombre de domaines autogérés sont reconvertis en Coopératives agricoles de production des anciens moudjahidines (CAPAM) ¹

1.2- La Révolution agraire (1971-1979)

Elle était conçue pour restituer « la terre à ceux qui travaillent », mieux utiliser les capacités de production et répartir plus équitablement le revenu qui en résulte². Ce dernier a confirmé l'orientation socialiste de l'économie agricole, en nationalisant de grandes propriétés privées détenues par des nationaux et des terres non exploitées, en imposant une méthode de gestion collective aux exploitants.

Cette période a également été marquée par la création de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation agricole, ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipements dans le monde rural. Pendant cette période, les méthodes de financement du secteur agricole sont restées essentiellement publiques, sous forme de subventions, dont l'importance dépend étroitement du niveau des recettes pétrolières, et dont les dotations étaient basées sur les priorités données aux différents secteurs de l'économie nationale. Les premières années de construction de l'économie agricole du étatique ont été caractérisées par une vague d'optimisme, mais malheureusement, il n'a pas été en mesure d'atteindre les résultats escomptés. Les conséquences sont, entre autres, la stagnation de l'activité agricole, les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et leurs déficits, ainsi que l'augmentation des factures des importations alimentaires³.

La R.A algérienne comprend également un grand nombre de réformes sociopolitiques et administratives interdépendantes. Nous continuerons à étudier certaines de ces réformes, mais tout d'abord quelques mots sur les objectifs globaux de la R.A. Dans la Charte de la révolution agraire de 1971 et dans la Charte nationale du peuple algérien de 1976 :

1.2.1- Les Objectifs de la R.A

- La révolution agricole est un processus politique exceptionnel dans ses fondements comme ses buts, qui constitue une dimension essentielle dans la construction du socialisme. Sa réalisation doit donc respecter les mêmes méthodes de construction du socialisme dans notre pays, c'est - à -dire avant tout, décentralisation, démocratie et la participation des

¹ BEDRANI. S, BOURENANE. M, MOLINA. J, Les politiques agraires en Algérie vers l'autonomie ou la dépendance ?, Edition : CREA Alger 1982, p 385.

² BOUCHEMAL. S, Mutation agraire en Algérie, Edition I. HARMATTAN, Paris 1977, p4

³ MADR, Le Renouveau agricole et rurale en March. pp 01 et 02

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

intéressés eux-mêmes, la mobilisation de toutes les institutions politiques et l'adaptation des instruments technico-administratifs¹.

- La R.A a pour but d'assurer une répartition équitable et efficace des moyens de production agricole, dont le plus important est la terre, de sorte qu'avec l'aide de l'Etat, une transformation radicale des conditions de vie et de travail des paysans peut être réalisée².

- La R.A remplace l'ancienne exploitation coloniale et féodale par une organisation socialiste qui élimine le dualisme entre les secteurs traditionnels et le secteur développés, orientant la production principalement vers les besoins nationaux, éliminant l'absentéisme, Il s'agit de l'exploitation de la hiérarchie tribale, la Khemassa et son équivalent pastoral, tout en supprimant toutes les formes de commerce spéculatif des ressources en eau en les nationalisant³.

1.2.2- Les trois phases de la R.A

- La première phase du R.A. a été lancée le 17 juin 1972 dans le but de nationaliser et de redistribuer les terres communales, domaniales, habous et les autres autorités publiques. Elle est précédée d'un recensement de toutes les terres agricoles du pays, ce qui représente un total de plus de 8 millions d'hectares, dont environ 3 millions d'hectares sont couverts par la première phase. Les terres redistribuées, qui couvrent environ 800000 hectares de terres arables, ne sont pas très fertiles, ce qui se traduit par un plus grand nombre de pré-coopératives que de coopératives productives. Les pré-coopératives représentent environ 40 pour cent du nombre total de coopératives établies dans la première phase, alors qu'elles ne représentent que 17 pour cent au cours de la deuxième phase⁴.

- La deuxième phase du R.A, qui a commencé le 17 juin 1973, vise à confisquer de grandes propriétés foncières afin de les redistribuer, sous forme de coopératives de production, aux paysans pauvres. Au cours de la phase II, la superficie nationalisée couvre un total de 576.000 hectares de terres. Il est important de souligner que cette phase n'est pas encore achevée, et qu'un nombre assez important de terres agricoles n'a pas encore été nationalisé. Le recensement de l'agriculture privée effectué avant la mise en œuvre de la phase II montre que le reste des terres à nationaliser est important. (Voir le tableau ci-dessous)

Pour l'instant il suffit de noter que si tous les propriétaires absents ainsi que ceux qui dépassent les fours limités sont nationalisés, le nombre total de propriétaires sera 50.092 à une

¹ Charte nationale de la révolution agraire, KARA, Alger 1975, P15

² Ibid. P. 14

³ Charte Nationale du peuple Algérie, dans : Algérie, naissance d'une société nouvelle, Edition sociale, Paris, p32

⁴ ABDI.N : La réforme Algérienne en Algérie, MAGHREB MACHREK no 69, Paris 1975, p39

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

zone nationalisée de 1.294.910 hectares. Cela signifie que seulement 44% des terres nationalisables privées le sont en réalité.

Les résultats du recensement extrapolé au niveau national sont les suivants :

Tableau N°01 : les résultats du recensement extrapolé au niveau national

Catégorie de propriétaire	Nombre	%	Superficie	%
Non concernés	809.441	59.52	1274.494	15,90
Non touchés	294.904	25.33	5100.977	63,63
Absentéistes	34.096	2,93	243.057	3,03
Limites dépassant base supérieure des fourchettes	15.996	1.37	1.051.853	13,12
Limites entre bases inf et sup.des fourchettes	9.908	0.85	346.780	4 ,32
Total	1.164.345	100	8.017.161	100

Source : Terre et progrès, n°5, Alger 1974, p32¹

inf: inférieure

Sup : supérieure

- La troisième phase de la R.A. a été lancée le 8 novembre 1975 et couvre les pâturages communales, domaniales les troupeaux, et privés. Cette phase est encore au début, malgré les premières coopératives d'élevage ont été constituées dans certaines régions du pays. Pour donner une idée de la situation actuelle (en 1977). Pour faire progresser la R.A. Voici quelques-uns des chiffres totaux :

Plus de 2 millions d'hectares de terres ont été nationalisés et versés au FIRA (Fonds national de l'évolution agricole). 1.259.679 hectares de terres cultivables. Dont environ 60 % ont été distribués au cours de la première phase et plus de 100 000 bénéficiaires ont été collectés dans 6.604 unités de production, dont environ 70 % sous la forme de CAPRA (coopérative Agricole de production de la R.A), représentant environ un sixième des terres

¹Terre et progrès, no 5, Alger 1974, p32

cultivable du pays et de la population agricole active à peu près. Nous ne connaissons pas l'évolution de R.A. au cours de la dernière année, mais il est fort possible que les chiffres n'ont pas beaucoup changé¹.

1.3 - Restructuration et libéralisation

Cette période a été marquée par un changement d'orientation important : d'une politique de développement volontaire et autocentré à une politique de développement libérale. Ce changement fait suite à l'effondrement des prix des hydrocarbures, qui a entraîné une baisse très importante des réserves de change et un déséquilibre de la balance commerciale du pays. Une politique d'autosuffisance est progressivement abandonnée au profit d'une politique de sécurité alimentaire fondée sur les importations en cas de déficit.

La nationalisation des terres privées est abandonnée. Afin d'encourager les agriculteurs à augmenter leur production, les conditions d'obtention du crédit agricole ont été révisées. Des mesures ont été prises pour libéraliser le marché : les prix des matières premières ont été progressivement libéralisés : les équipements agricoles, les engrais, les semences et tous les produits intermédiaires ont connu des augmentations significatives.

Des réformes structurelles ont également été entreprises. En 1981, pour réduire les superficies, un peu plus de 2000 propriétés "autogères" seraient éclatés en 3400 propriétés agricoles socialistes (DAS)². En 1983, la Loi (no 83-18 du 13 août) d'accession à la propriété agricole (APFA), a été promulguée.

En 1987, une nouvelle réforme du secteur agricole public a été adoptée : la propriété privée de l'État (2,8 millions d'hectares) a été attribuée aux salariés existants, qui bénéficiaient du statut d'exploitant agricole, sous la forme d'exploitations agricoles collectives (EAC), ou d'exploitation agricole individuelle (EAI). Les données disponibles sur le nombre et la taille des EAC et des EAI générés et le nombre d'attributaires sont rarement cohérentes. Toutefois, un rapport présenté par le ministère de l'Agriculture en août 1995 donne un aperçu de l'état des terres agricoles à l'époque, par secteur juridique³:

¹El Moudjahid le 13 juillet 1977.

²Chiffres fournis par BESSAOUD (2004).

³Ministère de l'Agriculture Rapport sur les EAC et EAI -

Journée nationale d'information sur le foncier 07/08/1995 cité par F. CHEHAT (1999) p.389.

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

Tableau N° 02 : État des structures foncières en 1995.

Statut juridique	Effectif	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
Propriétés privées	903.000	4700.000	5.20
Attributions AFPA	70.593	119.477	1.69
S/total domaine privé	973.593	4819.477	4.95
EAC	29.556	1839.163	62.23
EAI	22.206	220.285	9.92
S/total EAC/EAI	51.762	2059.448	39.79
Fermes pilotes	165	138.500	839.40
Autres statuts (terres publiques)	38.876	515.328	13.25
S/total domaine public	90.803	2713.276	29.90
Total général	1064.396	7532.276	7.08

Source : Ministère de l'Agriculture Rapport sur les EAC et EAI Journée nationale d'information sur le foncier 07/08/1995 cité par F. CHEHAT (1999) p.389.

Ha : hectare

En 1994, la mise en place de plans d'ajustement structurel suite à un endettement excessif et à un faible niveau de diversification économique, visait à rétablir les principaux équilibres financiers du pays. Elle a entraînée une contraction de la demande et une augmentation des exportations. Les programmes d'ajustement structurels du secteur agricole (PASA) comprenaient le désengagement de l'État de ses fonctions d'encadrement des producteurs et la libéralisation progressive des prix de production et des intrants, tout en réduisant les barrières douanières.

Avec l'adhésion au GATT en 1995 et la signature des accords de l'OMC qui guident la libéralisation des échanges internationaux, l'avenir du secteur agricole devient incertain, les emplois économiques, sociaux, alimentaires et environnementaux sont durables, qu'il assure au niveau national surtout dans les zones où l'agriculture joue un rôle important dans l'économie se trouve compromise.

2- Premières réformes de l'économie agricole Étatique (1979-2000)

Pendant cette période, le secteur agricole a subi de profonds changements dans sa structure que de son mode de fonctionnement. C'est ainsi que les premières expériences de libéralisation du marché ont été créées, suivies peu après par la restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS) et les convertir en exploitations agricoles collectives (EAC) et en exploitation agricoles individuelles (EAI) tandis que le droit de jouissance perpétuelle sur les terres (loi 87-19) a été introduit au cours de la même période; L'objectif est de réorganiser le secteur agricole en mettant fin à l'ingérence publique dans la gestion des exploitations agricoles¹.

Ces réformes ont été amplifiées à la suite des crises pétrolières et financières du pays au cours des années 1990 et de l'adoption de mesures d'ajustement structurel axées sur le marché. Cela a conduit à la création de locaux agricoles et de crédit agricole mutuel, mais a été suivie par la fermeture de certaines entreprises publiques de valorisation des produits agricoles, le démantèlement des bureaux d'approvisionnement et le système des coopératives de services, ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions gouvernementales et une chute des investissements agricoles. L'insécurité dans le pays à cette époque n'a fait qu'exacerber la situation des agriculteurs, en particulier des plus pauvres ; c'est ainsi que l'Etat a adopté des mesures visant à réorganiser et revitaliser l'économie nationale ²:

2.1 - La consultation nationale sur l'agriculture de 1992

En réponse aux effets et aux chocs des politiques et réformes successives lancées au cours de la dernière décennie, et de celles annoncées, une vaste consultation nationale regroupant tous les intervenants du secteur, des experts et des universitaires a eu lieu en 1992. Cette consultation a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations alimentaires. Basé sur un diagnostic de l'agriculture résultant d'une analyse de l'état des ressources naturelles et humaines existantes³.

Dans cet esprit, toutes les composantes des secteurs liés aux grandes cultures et à l'élevage ont été analysées, de la production à la transformation et à la commercialisation, y compris la réglementation des professions, la politique foncière, la mobilisation des facteurs,

¹ RAHMOUNI. D. contribution a l'étude des PPDR dans la Wilaya de T.O. Mémoire master en sciences économiques et management territorial, et Ingénierie de projets banque UMMTO. 2013. P17

² MADR, Le Renouveau agricole et rurale en March. p02

³ RAHMOUNI. D, p1

la réglementation économique, la politique des prix et la politique du commerce extérieur. Les questions spécifiques à chaque filière ont été prises en compte dans la préparation des recommandations émises par la consultation¹.

Il faut notamment recentrer le rôle du ministère de l'Agriculture sur ses fonctions souveraines d'organisation, de régulation, de contrôle et d'appui aux opérateurs de terrain. Il a également souligné la nécessité de décentraliser les responsabilités et les ressources, et la nécessité d'encourager l'implication des acteurs sur le terrain dans l'identification et la mise en œuvre des processus ciblés².

2.2 - Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement

Sur la base des recommandations de cette consultation, l'Etat a pris des mesures de réorganisation pour favoriser le développement du secteur. Des conférences thématiques nationales ont été lancées, en particulier sur le foncier agricole de l'ONTA, (1996) et sur l'agriculture (politiques sectorielles et statut des agriculteurs). Dans le même temps, l'État a lancé des programmes spécifiques tels que les grands programmes pour les travaux, les programmes de reboisement et les programmes pour l'emploi rural.

Malheureusement, ces efforts n'ont pas été immédiatement matérialisés, compte tenu des contraintes liées à la crise financière du pays dans les années 1990 et des mesures d'austérité imposées à l'époque par le programme d'ajustement structurel(PAS)³.

Depuis la première décennie du XXI^e siècle, l'État a permis la mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir le secteur agricole selon de nouvelles approches plus décentralisées et participatives, tout en recentrant le rôle de l'État sur ses fonctions régaliennes

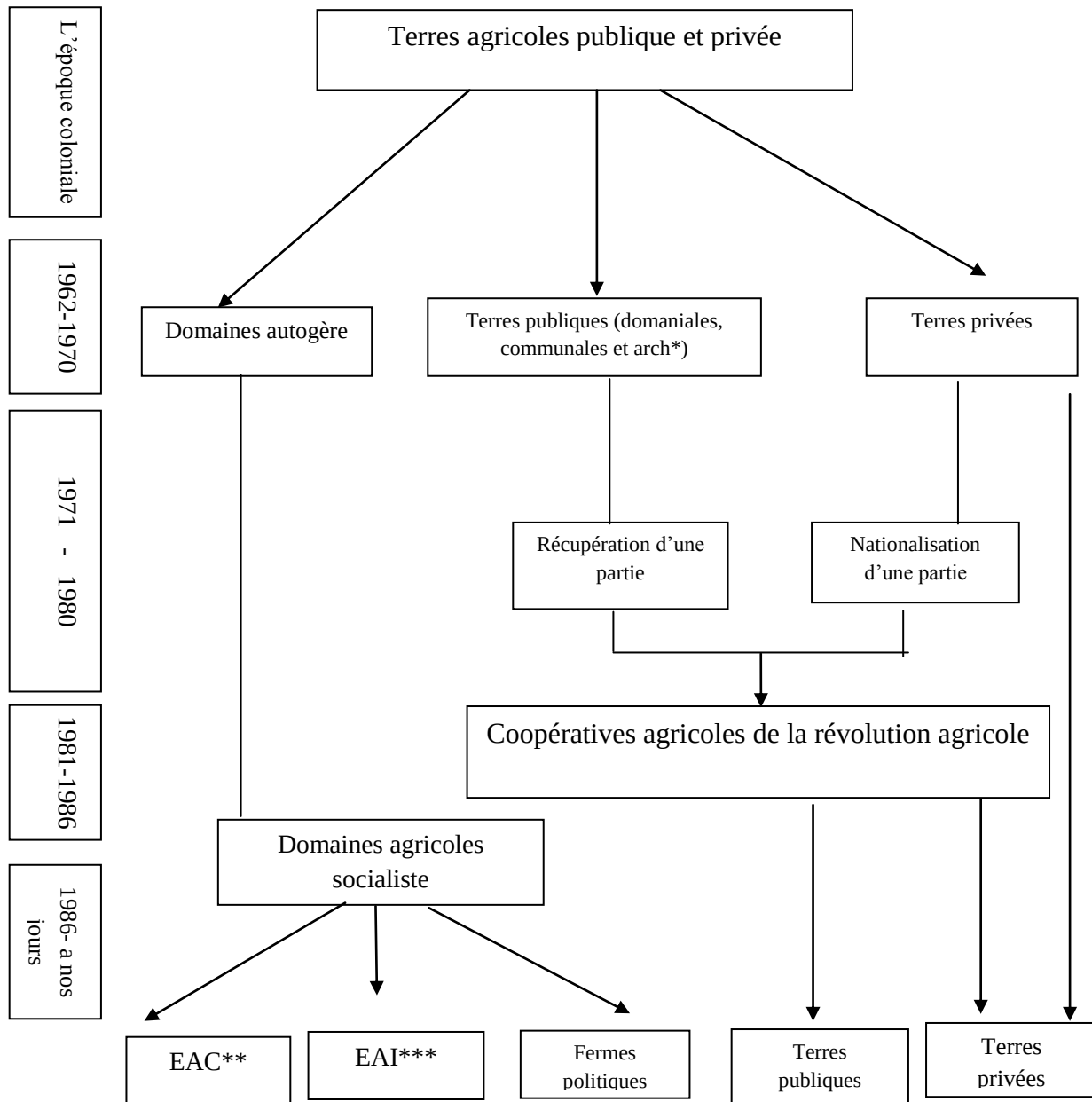
¹ MADR, Le Renouveau agricole et rurale en March. P03.

² RAHMOUNI. D, p18.

³ ADDOU. N, impact des projets de proximités de développement rural intégré –PPDR- sur le développement de entrepreneurial rural en Algérie, mémoire de Magister en science économique option Innovation et entrepreneuriat Université ABOU BEKER BELKAID de Tlemcen, 2014, p40.

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

Schéma 01 : Évolution des terres agricoles depuis l'indépendance



Source : établi par nos même

Terres [arch*] : se sont les terres collectives des tribus et qui n'ont pas encore de sommier de consistance.

EAC** : Exploitations agricoles collectives.

EAI*** : exploitations agricoles individuelles.

Les trois étapes qui ont marqué l'histoire de la politique agricole en Algérie ayant été présentée précédemment (section1) depuis l'indépendance a nos jours.

Section 2 : Renouveau agricole et rural (2000 - à nos jours)

Fasse a la stabilisation et le redressement progressif des finances de l'Algérie au début des années 2000 , une troisième période a été marquée par la mise en œuvre de mesures destinées à appuyer la politique de réconciliation nationale et à dynamiser le développement rural , et à partir de février 2009 une quatrième période est engagée avec le lancement de la politique actuelle de Renouveau Agricole et Rural .

1- Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008)

Dès la fin de 1999, la situation financière de notre pays qui a coïncidé avec la clôture du PAS s'améliora sensiblement. Cela a permis la mise en place d'un projet de développement du secteur agricole à travers le Programme National de Développement Agricole (PNDA). Rebaptisé Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) en 2002.

1.1 - Du PNDA au PNDAR

Le plan national de développement agricole (PNDA) a été élaboré en février 2000 et mis en œuvre depuis septembre de la même année, il a été lancé par le ministère de l'agriculture et du développement rural. C plan est annonce comme une " révolution tranquille" Dans l'espoir d'être la solution aux problèmes du secteur agricole , ce plan a bénéficié de fonds importants orientés vers le soutien de l'investissement privé au sein des exploitations agricoles , afin d'accroître les niveaux de production et de productivité et ce dans le souci d'améliorer rapidement la contribution du secteur agricole aux besoins alimentaires du pays .

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et a par conséquent, été renommé Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), qui se caractérise notamment par un très gros effort de financement et d'investissements à travers le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA).

Pour y parvenir, ils se fixent un large spectre d'objectifs très ambitieux pour inclure la consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire. Des objectifs diversifiés tel que :

- La priorité du PNDAR va incontestablement au développement des cultures spéculatives à avantages comparatifs avérés » là ou les conditions climatiques sont les plus favorables :

Les dattes, les primeurs et extra primeurs hors saison, et même les produits de l'agriculture dite biologique.

- le PNDAR a pour but de l'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays. L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

- la promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation ;
- la sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole, en matière d'emploi par la promotion de l'encouragement de l'investissement ;
- l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.¹

Ces objectifs élargis ont aussi inclus l'amélioration des services agricoles dans les zones rurales, ainsi que le soutien aux populations rurales les plus pauvres, dans le souci d'améliorer la situation des populations en difficulté.

Les activités et les initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçues pour être en cohérence avec le concept de développement durable. Elles devaient donc être économiquement rentables, socialement acceptables et durables du point de vue de l'environnement.

1.2- La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD)

une nouvelle Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) est élaborée par le Ministre délégué du Développement Rural (MDDR) en 2004; cette dernière a pour objectif de promouvoir la revitalisation des zones rurales par le biais des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines , et l'instauration de nouvelles relations entre les acteurs publics et les acteurs privés , pour encourager la participation et la responsabilisation élargies des populations et des services décentralisés .

Durant cette période les premières expériences de décentralisation administrative ont été mise en place, illustrée par les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) dont la conception est basée sur une démarche ascendante, participative et intégrée ; l'objectif principal est la valorisation des ressources locales et l'amélioration des conditions de vie des ruraux.

En 2008, l'ensemble de ces plans est devenu la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) dont les fondements ont été posés par le discours du président de l'Etat en février 2009 à Biskra, lors de la tenue des états généraux du secteur, et comme objectif fixé :

- la croissance de toutes les possibilités agricole du pays ;
- l'amélioration du niveau de vie des ruraux à travers des soutiens économiques et sociaux, avec un encadrement et un accompagnement de l'Etat.¹

¹ -.L'adoption de plusieurs lois a abouti à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des politiques de développement rural durable (lois : décembre 2000 et mai 2002)

2- La Politique actuelle de renouveau agricole et rural et le plan d'action FELAHA 2019 (2009 - à nos jours)

A ce sujet, nous essayerons de présenter le contenu du programme de renouveau agricole et rural et quelques résultats du programme quinquennal 2010-2014, puis on s'intéressera au nouveau modèle de croissance politique FELAHA 2019.

2.1- Le programme de renouveau agricole et rural

Le programme de renouveau agricole et rural (PRAR) est venue pour réaffirmer les orientations stratégiques du secteur agricole², il cible les espaces occupés par une population d'environ 13 millions d'habitants, a pour but d'assurer l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédé depuis 1962, à savoir le: renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale , tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale.

Ce défi passe inévitablement par la recherche à moyen terme des changements significatifs des bases structurelles et même d'assurer la sécurité alimentaire. Cette stratégie vise ainsi, à réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public - privé, par l'implication des différents acteurs, et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux. ³

2.1.1- Les piliers de la Politique de Renouveau Agricole et Rural

La Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) s'articule autour d'un cadre Incitatif et de trois piliers principaux qui sont :

2.1.1.1- Le Renouveau Rural (RR) : c'est un programme qui vise le développement et l'amélioration des conditions de vie dans les régions rurales à travers la satisfaction des besoins de leurs populations en matière d'emploi , de logement et de viabilisation .

Ces objectifs sont en effet des conditions indispensables pour un développement stable et durable de l'agriculture, menacée par l'exode rural et la baisse continue proportion de la main-d'œuvre active agricole dans la population active totale.

Le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la Réforme de l'Etat, de la démocratisation social, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de

¹ Slimane Bédrani,Bouزيد Amel ,Algérie: bilan politique de développement agricole et rurale, Djadid El-iktissadreview, vol 07, décembre 2012

²SAHALI Nourredine, Le financement de l'investissement dans le cadre de la politique agricole en Algérie : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou 2000-2018, Laboratoire LAREMO, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, p169

³-MADR, Op.cit page 05.

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

décentralisation conduit dans le pays . Plus vaste dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole.¹

Le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural, ou les conditions de vie et de production sont les plus difficiles, il vise particulièrement les habitants des montagnes, steppes, Sahara.

Le RR implique des nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit, etc.).

Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural : artisanat, eau potable, électrification, valorisation du patrimoine culturel ... etc.

Enfin, ce programme s'appuie essentiellement sur cinq axes :

- protection des bassins versants ;
- gestion et protection des patrimoines forestiers ;
- lutte contre la désertification ;
- protection des espaces naturels et des aires protégées ;
- la mise en valeur des terres ;²

2.1.1.2- Le Renouveau Agricole (RA) : Le Renouveau agricole, se concentre sur la dimension économique et la rentabilité du secteur agricole pour assurer la durabilité de la sécurité alimentaire du pays ce programme se traduit en terme opérationnelle sous forme de trois grands types d'action :

-lancement du programme d'intensification de modernisation et intégration des filières de large consommation (céréales, lait cru...)

-la mise en place d'un système de régulation(SYRPALAC) afin de sécuriser et stabiliser l'offre de produit de large consommation, et d'assurer une protection des revenus des agriculteurs et des consommateurs ;

-la création d'un environnement et des assurances des

¹ PPDR sont des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés, dans le but de permettre la stabilisation des communes rurales, relayé en 2007 par les PPDR.

²Le ministre BENAÏSSA, La sécurité alimentaire, un des objectifs de la « nouvelle vision » de l'agriculture algérienne, consulter sur le site www.ennaharonline.com le 16/09/2022 à 22h.

2.1.1.3- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)

Ce troisième pilier, le PRCHAT, se traduit dans un programme d'envergure de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique qui engage le pays dans la voie :

- d'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ; d'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;

- d'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts ;

- d'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole, afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur.¹

2.1.2 - Le Cadre incitatif

Le cadre incitatif c'est l'ensemble des instruments développés et utilisés par l'administration, dans la conduite de son rôle régali.

Ces instruments sont principalement : le cadre législatif , règlementaire et normatif à adapter nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés ; les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole : les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire : les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens ; l'animation d'espaces mixtes (privés publics) de programmation , coordination , suivi et évaluation des politiques , programmes et projets .

La mise en place de la PRAR , s'est inscrite dans le cadre d'un plan quinquennal (2010-2014) ; il a permis de rendre la dynamique de développement et d'engager un processus de réorganisation de l'activité agricole sur la base du recentrage des objectifs opérationnels assignés au secteur , du choix de l'approche filière , comme mode : d'organisation de la chaîne des valeurs, et de l'identification des filières agricoles stratégiques dédiées au renforcement des bases productives de la sécurité alimentaire du pays .

¹ministre BENAÏSSA, Le monde rural synonyme d'avenir et de potentialités à valoriser, consulté sur le site <http://www.djazairress.com/fr/apsfr/234503>, consulté le 16/08/2022 à 23h.

2.1.3 - L'impact de la politique de renouveau agricole sur les acteurs publics

Depuis le lancement de la Politique de renouveau agricole et rural, les rôles d'un grand nombre d'acteurs publics ont été ainsi redéfinis, à travers une révision de leur statut, l'assainissement de leur situation, la restructuration de leurs services ou le renouvellement de leurs organes de gouvernance. Parmi les nombreuses réorganisations, trois mesures sont particulièrement orientées vers le secteur privé, et qui sont : le recentrage des missions de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) dans l'objectif est de faciliter l'accès au crédit et au soutien public. A travers notamment le guichet unique mis en place, un partenariat tripartite Etat- Banque - Opérateurs a été consacré pour offrir un accès aux mécanismes complémentaires de crédit - soutien- garantie accompagnant la mise en œuvre des investissements initiés par les exploitants et les opérateurs dans la production agricole et la modernisation des filières. Ceci, afin de renforcer les capacités et pour mieux accompagner les opérateurs dans la réalisation de leurs projets² : l'entrée effective en opération de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA), pour faciliter et sécuriser l'accès au foncier agricole ; la dynamisation de l'interprofession par la création et la responsabilisation des conseils interprofessionnels par filière et par pôle régional.¹

2.1.4 - Les objectifs du programme quinquennal 2010-2014

L'objectif du programme est le renforcement des capacités du développement national et à libérer ce dernier de la dépendance des hydrocarbures qui sont éphémères.

Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit un investissement public qui implique des engagements financiers de 286 milliards de dollars qui concernent deux volets à savoir: le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 milliards DA (équivalent à 130 milliards de dollars), et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11.534 milliards DA (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars).

Dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le programme prévoit la construction de 35 barrages, 25 transferts, 34 stations d'épuration et de plus de 3000 opérations d'alimentation en eau potable, d'assainissement.

Pour rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables, le programme envisage de faire de l'agriculture un moteur de la croissance économique à travers le soutien et la promotion des moyens financiers et techniques pour répondre aux exigences de la croissance industrielle.

¹ Déclaration du ministre du MADRP, 2014

S'agissant de la réduction de la pauvreté, le programme envisage l'encouragement de la formation et de l'emploi y compris à domicile, au profit des jeunes filles et des femmes notamment dans le milieu rural, la réalisation d'un programme de crèches destinées à favoriser l'engagement des femmes dans la vie active. Enfin, le programme envisage de donner une formation aux fonctionnaires, aux étudiants, aux chômeurs, aux femmes en milieu rural et les femmes au foyer dans le cadre du développement humain.

Pour améliorer la résilience des moyens de subsistance face aux catastrophes et crises ayant des répercussions sur l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, le programme prévoit d'inscrire la protection de ville contre les inondations dans le cadre des ressources en eau. Le programme envisage également la mise en place des instruments d'une politique globale pour préserver l'environnement, promouvoir un développement durable et dynamiser l'aménagement du territoire avec une réorientation vers une meilleure occupation spatiale des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud.

Dans le cadre de la Gouvernance, le programme prévoit d'impliquer les entrepreneurs, les cadres dirigeants d'entreprises et les travailleurs dans la concrétisation du programme. Le programme envisage notamment une évaluation annuelle dans chaque secteur.¹

2.1.4.1- Les résultats du programme quinquennal 2010-2014

La production agricole nationale a connu ces dernières années des évolutions très positives dans l'ensemble des filières agricoles. Elle permet d'approvisionner le marché local à hauteur de 72 % des besoins, selon le constat fait par le ministère lors de la 22ème session d'évaluation de la consolidation des programmes agricole et rural. Cette évolution s'est traduite par un taux de croissance agricole de plus de 11 % annuellement durant ce quinquennat, contre un objectif de 8,33 %. Le nombre d'emplois créés par le secteur a connu un taux de croissance de 7,4 % durant les cinq dernières années.

Des résultats encourageants ont été obtenus, dont la croissance moyenne annuelle des différentes filières a globalement progressée comme le montrent les taux suivants :

- légumes frais : +13,4 %
- viandes rouges : + 12,5 % ;
- viandes blanches : + 12,6 % ;
- œufs +7,5 % ; - céréales : 4,2 % ;
- Pomme de terre : 12,6 % ;

¹ MADR, Evaluation de la Consolidation du Programme de Développement agricole, 2015, consulté sur le site [http : //www.minagri.dz/](http://www.minagri.dz/), consulté le 18/08/2022 à 21h.

Production locale de lait cru : 8,3 %.

L'ex ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Sid Ahmed FERROUKHI a souligné également que l'année 2015 s'était caractérisée par un approvisionnement stable en produits de large consommation, notamment le lait, les céréales et la pomme de terre, tandis que 173 000 titres de concession ont été attribués.

Le secteur agricole a enregistré une croissance annuelle de 7,5 % en 2015 contre 1 % en 2014, avec une production d'une valeur de 2 900 milliards DA pour les produits agricoles et de 46 milliards DA pour la pêche et l'aquaculture.²

Durant la même période, les programmes du renouveau rural ont permis la réalisation de près de 12 148 PPDR qui ont touché 903 communes, 4 221 localités, 1 114 420 ménages ruraux et 6 687 500 de personnes.¹

2.3 - Le plan d'action FELAHA 2019

Suite aux résultats plutôt prometteurs du plan quinquennal 2010-2014, et dans le but de relancer toujours plus le secteur agricole, l'ex ministre de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche, Sid Ahmed FERROUKHI a mis en place ce qu'il qualifie d'un nouveau modèle de croissance, dénommé " PLAN D'ACTION FELAHA 2019". Il tire ses fondements essentiellement des résultats constatés de la saison agricole 2015-2016 et se traduit par la réorganisation de l'ensemble de la politique agricole et rurale.

Cette nouvelle politique agricole, a expliqué le ministre, est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte de diminution des ressources financières du Trésor public. Ce dispositif porte notamment sur la promotion de l'investissement privé national et étranger, l'appui à la promotion et la valorisation de l'ensemble des filières aquacoles, dont la pêche continentale pratiquée notamment au niveau des lacs et barrages, la pisciculture saharienne, la mise en valeur des terres, la promotion des investissements dans le domaine forestier national, le développement des filières agricoles et surtout, un développement plus soutenu des filières stratégiques (céréales, lait, fourrages, viandes, légumes secs). La substitution aux importations massives de certains produits agricoles et alimentaires et la construction de filières agricoles et agroalimentaires dédiées à l'exportation, permettant ainsi à notre pays de diversifier ses ressources financières extérieures.²

¹- Le quotidien de l'économie, la production agricole : Croissance de 7,5% en 2015, consulté sur http://www.lemaghreb.dz.com/?page=detail_actualite&rubrique=International&id=74416, consulté le 20/09/2016 à 20h.

² MADR, « plan d'action FELAHA 2019 », 02/06/2019, p 04

Pour Mr. FERROUKHI, les agriculteurs qui ont bénéficié des aides durant les années précédentes doivent, à leur tour, soutenir le secteur à travers des investissements ou des partenariats public - privé et privé - privé, cela dans le but de redynamiser la croissance économique du pays.

2.3.1 - Les actions à mener

Cette nouvelle politique agricole se décline en trois piliers : l'agriculture et l'élevage : les forêts et les bassins versants ; la pêche et l'aquaculture. A chaque pilier, des actions sont à prévoir, à savoir :

2.3.1.1 - Agriculture et élevage

- poursuite de l'intensification intégrée des filières agricoles accroissement de la production ;

- substitution à l'importation et exportation ;
- ajustement et développement de l'instrument de régulation ;
- mobilisation des compétences autour des filières ;
- accompagnement et appui ;
- modernisation des exploitations agricoles ;

2.3.1.2 - Forêts et bassins versants

- poursuite des efforts d'intensification des actions de protection et d'aménagement ;
- développement d'une économie forestière mise en valeur dans le domaine forestier ;
- valorisation des produits forestiers ;
- promotion de l'écotourisme ;

2.3.1.3 - Pêche et aquaculture

- renforcement de la protection et préservation des ressources halieutiques ;
- accompagnement et appui aux projets d'investissements ;
- croissance de la production et développement des filières à l'exportation ;
- innovation mobilisation ;
- diffusion et appropriation ;

2.3.2 - Les objectifs du plan

Ces nouvelles orientations, selon le ministère de l'agriculture, ont de nombreux objectifs, d'ici l'horizon 2019 : parmi eux, on peut citer :

- une croissance agricole moyenne de 5 % ;
- une superficie agricole irriguée de l'ordre de 2ha ;
- une production d'une valeur de 4300 milliards de DA dont 110 milliards pour la pêche;

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

- un taux de boisement de l'ordre de 13 % ;
- la création d'environ 1.500.000 millions d'emplois ;
- les exportations agricoles de l'ordre de 1,1 milliards de dollars ;
- une réduction de plus de 2 milliards de dollars d'importations alimentaires (2 milliards de dollars (poudre de lait , blé dur , semence pomme de terre (A) , viande bovine et tomate industrielle) et 360 millions de dollars , (laits et produits laitiers , viandes rouges , bovins , poissons , intrants avicoles , semences , plants fruitiers , légumes et fruits frais ... etc.)).³⁰

Le tableau ci - dessous reprend les différents résultats obtenus durant la période 2014 2015 et les objectifs à atteindre d'ici l'horizon 2019 dans les cultures stratégiques à savoir : la céréaliculture les légumes secs, la viande bovine, et la phoeniciculture ... etc.¹

Tableau N°03 : Production agricole enregistrée en 2014-2015 et perspectives pour 2019

Filières	Production 2014-2015	Production attendue en 2019
Céréaliculture	37,6 millions Qx	69,8 millions Qx
Légumes secs	873.950 Qx	2 millions Qx
Viande Bovine (engraissement local)	10.000 tonnes	60.000 tonnes
Phoeniciculture	29.000 tonnes (exportation)	12,6 millions Qx

Source : Établi par nos soins à partir de données de MADRP, 2016

On constate du tableau que :

- ✓ la production de la céréaliculture en 2014/2015 est estimée à 37,6 millions Qx et que le gouvernement envisage d'améliorer cette filière pour atteindre une production de 69,8 millions Qx en 2019. Ceci dans le but :
 - de ne plus importer de % importations) ;
 - réaliser un gain de production de 15 millions de Qx pour une valeur de 800 millions de dollars ;
 - atteindre une superficie d'irrigation céréales de 600.000 ha

¹MADR, Evaluation de la Consolidation du Programme de Développement agricole, 2015, consulté sur le site <http://www.minagri.dz/>, consulté le 28/08/2022 à 23h

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

- ✓ la production de légumes secs en 2014/2015 est de 873.950 Qx et que celle attendue en 2019 est évaluée à 2 millions Qx , dans le but d'atteindre un taux de couverture de 100 % des besoins en pois chiches et lentilles , et une économie de plus de 100 de dollars .
- ✓ la filière existante d'engraissement local doit passer d'une production de viande bovine de 10.000 tonnes (en 2014-2015) à une production de 60.000 tonnes en 2019 afin de réduire à 0 % les importations de viandes bovines par le développement de réseaux et centres d'engraissement avec les 03 abattoirs modernes (Ain Mlila , Hassibahbah , Bouktob) en plus des abattoirs privés .
- ✓ en ce qui concerne la phoeniciculture ; en 2015, le volume de la production exportée est estimée à 29.000 tonnes et la production attendue en 2019, est de 12,6 millions Qx , cela dans le but d'atteindre 100.000 tonnes exportées une valeur de 100 millions de dollars . Mais cet objectif ne saurait être atteint sans la modernisation des techniques culturales dans les oasis et la réhabilitation des anciennes palmeraies ... etc.

En ce qui concerne les autres filières, les objectifs à l'horizon 2019 sont les suivants

La réduction à 0 % l'importation de poudre de lait destinée à la fabrication de produits dérivés (150.000 tonnes de poudre de lait) ; soit une économie de 750 millions de dollars.

- ✓ pour la filière pomme de terre, la production attendue est de 6.7 millions de tonnes dont 70.000 tonnes prévues à l'exportation, pour une valeur de 30 millions de dollars ;
- ✓ une production de 11.431.711 quintaux de tomates industrielles avec l'exportation de 25.000 tonnes en double concentré, soit un gain de plus de 60 millions de dollars et pas d'importations de concentré ;
- ✓ l'oléiculture, quant à elle, doit atteindre une production en 2019 de 8,1 millions de quintaux avec le développement des exportations, à hauteur de 5 millions de litres, pour une valeur de 14 millions de dollars ;
- ✓ pour ce qui est de l'arboriculture fruitière, une production de 13,5 millions Qx est attendue en 2019, ce qui réduirait l'importation des agrumes frais de 23.000 tonnes (51.000 tonnes actuellement), pour une valeur de 14 millions de dollars ;
- ✓ production attendue en 2019 de 5,8 millions Qx de viande blanche et de 8.9 milliard d'unités d'œufs afin d'en exporter 700 millions et ne plus importer d'œufs ;
- ✓ l'apiculture enregistrera quant à elle, une production en 2019 de 10.000 tonnes, y compris 100 tonnes de miel exporté.

D'après les perspectives DU PLAN D'ACTION FELAHA, l'Algérie arrivera à s'assurer la sécurité alimentaire nationale, à promouvoir un développement économique durable et même à devenir un pays exportateur de produits agricoles.

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

Pour mieux renforcer cette optique, B.HERVIEUX (2006), pense que les politiques ne se décrètent pas : elles se préparent, se construisent et se bonifient grâce à la coopération, l'échange et le partage d'informations.

3- le programme quinquennal 2020-2024

Le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, a affirmé que "la feuille de route du plan quinquennal 2020- 2024 enregistre des résultats positifs"

S'exprimant sur les ondes de la Radio Algérienne depuis Guelma, le ministre a souligné : "la feuille de route associe les opérateurs et les professionnels du monde agricole pour le plan quinquennal 2020-2024", a-t-il dit. Par ailleurs, il a affirmé que son département mise beaucoup sur le développement de la filière céréaliculture qui permettra de réduire à plus d'un milliard de dollars les importations en blé, rappelant que la facture céréalière était tirée essentiellement par le blé tendre.

Il a révélé dans ce contexte que son ministère développe une approche constructive dans ce sens à travers la modernisation du système d'irrigation au niveau de 140.000 hectares en moyenne (pour faire face au stress hydrique), qu'il compte étendre encore sur 40.000 hectares répartis à parts égal entre les régions du Nord et le Sud.

"Cela permettra d'augmenter les rendements entre 50 et 60 quintaux à l'hectare", a-t-il avancé. Le ministre a également cité la filière des huiles qu'il faudrait absolument développer, en rappelant que le pays importe pour plus 1,3 milliard de dollars d'huiles par an.

"L'objectif c'est d'atteindre au moins 30% de nos besoins en huiles alimentaires ce qui nous permettra d'économiser annuellement plus de 400 millions de dollars", a-t-il assuré.

Le ministre a précisé que l'Algérie est parvenue à dépasser les objectifs tracés pour la première expérience de culture du colza au pays durant l'actuelle saison 2020/2021. "L'objectif de réserver 3000 hectares pour cette première expérience de culture du colza a été dépassé pour atteindre 3500 ha effectivement consacrés à cette culture dans plusieurs wilayas".

Il a relevé que cette spéculation a connu l'adhésion de beaucoup de fermes pilotes et d'exploitations privées estimant que ce qui a été réalisé jusqu'à présent est "très satisfaisant".

Relevant que le succès obtenu durant la campagne de semailles de colza " est uniquement un début", le ministre a insisté sur la nécessité du respect de l'itinéraire technique de cette culture jusqu'à la récolte en coordination avec les cadres de l'Institut technologique des grandes cultures et les différents acteurs du secteur dont les agriculteurs et les techniciens des services agricoles et de la chambre de l'agriculture.

Chapitre I le secteur agricole en Algérie

Le ministre a indiqué qu'il faut adhérer avec force au développement de la culture du colza en Algérie en assurant la disponibilité des semences et en élargissant les surfaces durant les prochaines saisons.¹

Il a également assuré que " l'intégration du colza, du maïs et d'autres spéculations dans la feuille de route de développement de la culture en Algérie n'est pas un slogan ni fortuit mais a été motivée par le poids de ces produits dans la balance commerciale".

"La flambée des prix de beaucoup de produits alimentaires sur le marché international durant cette phase post coronavirus doit constituer une leçon pour consentir les efforts nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance dans certains produits stratégiques à l'instar du colza et du tournesol", a-t-il soutenu.

¹le ministre Abdehamidhamdani ,programme de développement quinquennal 2020-2024, consulter sur le site <https://www.fao.org>, consulté le 28/08/2022 à 00h

Conclusion du chapitre

A travers les points qui ont été développés dans ce chapitre, nous avons déduit que l'Algérie a adopté pendant une longue période, un modèle de développement centralisé, puis s'est orientée vers une économie de marché. A cet effet, les différentes tentatives sur le plan organisationnel, en passant de la restructuration à la réorganisation du secteur, n'ont pas permis de régler tous les problèmes dont souffre l'agriculture algérienne.

L'Etat algérien a mis en place, depuis les années 2000, une politique visant l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale, le développement de certaines filières agricoles prioritaires et la mise en valeur des terres. Cette politique a été mise en œuvre à travers de différents plans nationaux façonnés, dont notamment le Programme National de Développement Agricole (PNDA 2000-2010), la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR 2010-2014), le Plan FELAHA (2019).

Chapitre II

*Le financement du secteur
agricole en Algérie*

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Introduction du chapitre

Le financement est le moyen par lequel un agent économique obtient les ressources nécessaires à son activité. Il s'agit d'un facteur très important dans le processus de production, entre l'institution de financement (bailleur de fonds) et l'activité ou le secteur bénéficiaire de celui-ci. L'objectif ultime de ce financement peut être d'investir et l'expansion des activités, quel que soit le secteur ou la gestion et le maintien du niveau de production dans le secteur bénéficiaire.

"Ce financement a généralement des répercussions économiques et sociales et permet aux agriculteurs d'exploiter leurs terres pour acheter des semences, des insecticides et du matériel agricole "(BOUNAOUA, 2002).¹

Le financement agricole réunit deux types de financement, à savoir :

Le financement public, lorsqu'une entité publique donne des aides financières directes ou indirectes en vue de financer une activité d'intérêt général.

Le financement bancaire, quand il y a une relation entre un prêteur et un emprunteur

L'Etat a mis d'autres dispositifs de soutien pour le secteur agricole, tels que l'ANADE, CNAC ET l'ANGEM afin d'aider les jeunes promoteurs à créer des micro-entreprises.

¹ -AOUARIB.S, Les assurance agricoles, le financement et le développement de l'agriculture dans la Wilaya de Ouargla (cas de la région d'Ouargla), ingéniorat d'Etat en Agronomie Saharienne option production végétale, Université de Ouargla, 2005, p14

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Section 1 : Le financement public

Le financement du secteur agricole ne relève pas exclusivement des opérations bancaires, mais aussi de divers création des fonds publics dans le but de soutenir l'activité agricole. Ces fonds servent à subventionner une partie des investissements réalisés par les opérateurs (souvent de 30 à 50%), à bonifier jusqu'à 100 % les taux d'intérêts sur les crédits, comme primes à l'incitation à la qualité ou à la valorisation des produits, ou enfin comme affectation spéciale pour la régulation des marchés¹. Parmi ces fonds, nous pouvons citer les suivants : FNDA, FNRDA

1-Fonds National du Développement Agricole (FNDA)

Le FNDA est un compte d'affectation spéciale n ° 302-139, créée en 2014 en guise de la publication du décret exécutif N° 13-208, du 1er août 2013 fixant les modalités de son fonctionnement et définissant les agriculteurs et les producteurs pouvant bénéficier de l'aide de ces fonds.

Ce fond est créé afin de promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole par : L'investissement orientés vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire et l'encourageant la promotion des filières agricoles.

L'arrêté interministériel du 02-04-2014 à déterminer la nomenclature des recettes et des dépenses de ce compte.

Ce dernier comporte 3 grandes lignes, et chaque ligne comporte une liste des opérations éligible au soutien du FNDA qu'on va présenter :

1.1- Ligne 1 : Développement de l'investissement agricole "DIA "

Cette ligne comporte 12 opérations :

- Développement de la production et la productivité agricole ;
- Valorisation, le stockage, le conditionnement et l'exportation des productions agricoles ;
- Participation de l'Etat pour les opérations de développement de l'irrigation agricole ;
- Protection et le développement des patrimoines génétiques animaux et végétaux ;
- Soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture ;
- Utilisation des énergies renouvelables ;
- Acquisition de citerne à propane ;

¹MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », revue et perspective. Mai 2012.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

- Bonification du taux d'intérêts des crédits agricoles et agroalimentaires à court , moyen et long termes , y compris ceux destinés au matériel agricole acquis dans le cadre de la formule "leasing " ;
- Études de faisabilité, à la formation professionnelle, à la vulgarisation et au suivi - évaluation de l'exécution des projets en rapport avec son objet ;
- Suivi, évaluation, contrôle, inspection des projets et de toute opération. soutenus par le Fonds ;
- Les frais de publication dans les journaux ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers.

1.2 - Ligne2 : Promotion Zoo - sanitaire et protection phytosanitaire "PZPP "

Cette ligne comporte 2 sous ligne :

- Sous - ligne 1 : Promotion Zoo - sanitaire ;
- Sous - ligne 2 : Protection phytosanitaire.

1.3 - Ligne3 : Régulation de production agricole "RPA "

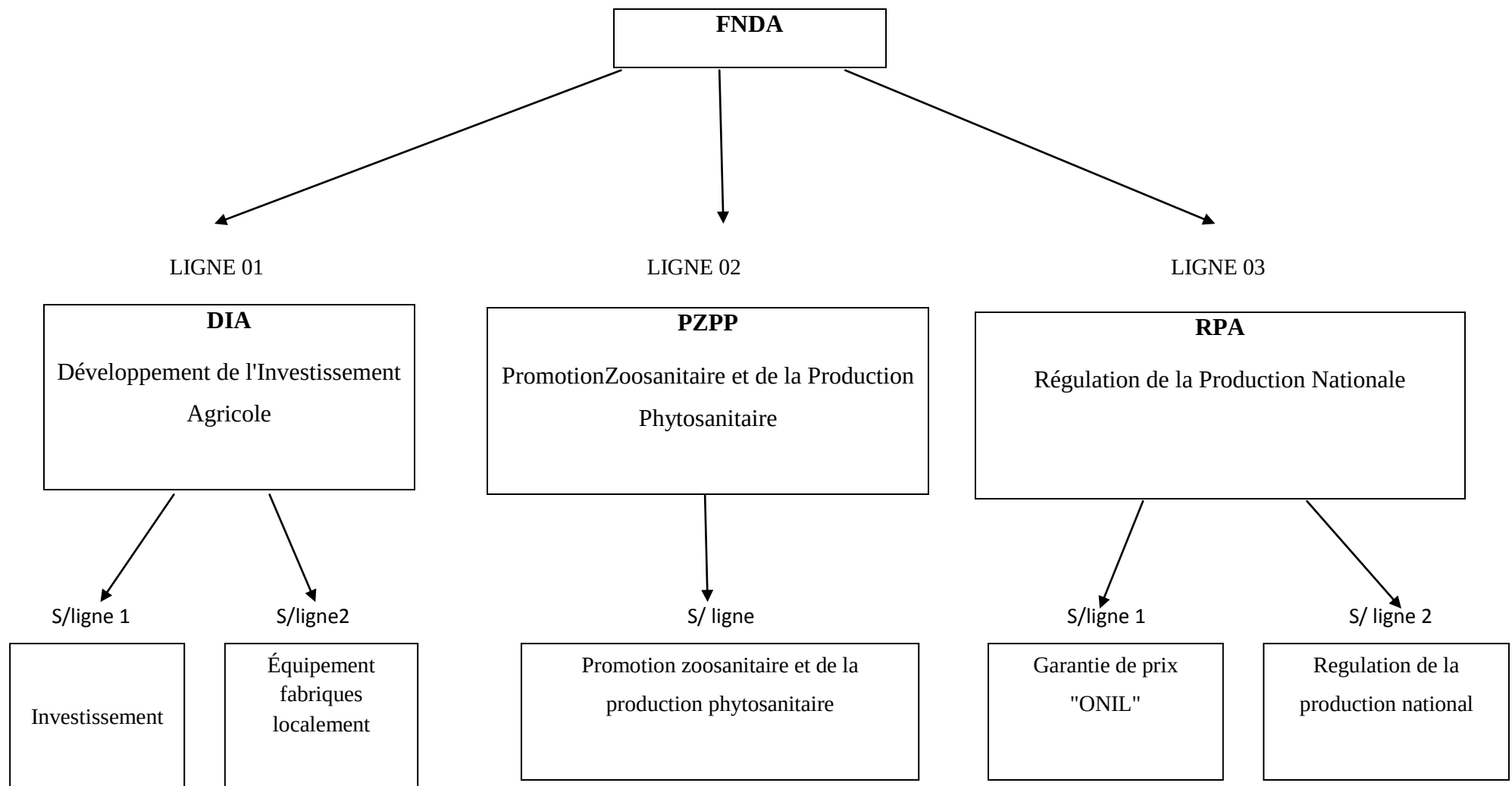
Cette ligne comporte 7 opérations :

- Protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation de prix de référence : (tous produits agricoles ayant un prix de référence fixé notamment les céréales et laits) ;
- Régulation des produits agricoles :(frais de stockage et d'assurance des produits agricoles de larges consommation , et des semences et plants - prime à la production , à la collecte et à la transformation des produits agricoles);
- Couverture total des charges d'intérêts des agriculteurs ;
- Frais lié aux études de faisabilité, à formation professionnelle, à la vulgarisation et suivi - évaluation de l'exécution des projets en rapport avec son objet ;
- Suivi, évaluation, contrôle, inspection des projets et de toute opération soutenus par le Fonds ;
- Les frais de publication dans les journaux ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers.¹

¹Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-139 intitulé, fonds national de développement agricole. FNDA

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Schéma -2- Représentation FNDA



Source : document de la BADR de Tizi Ouzou agence "015", 2022

2- Fonds National de Régulation et de Développement agricole (FNRDA)

Cree par la loi des finances 2014, le FNRDA est un compte d'affectation spécial n°302-140, il constitue un modèle de financement original qui apporte les subventions nécessaires à la réalisation des investissements. Il est venu pour remplacer le Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Il vise essentiellement la prise en charge des actions des programmes de la reconversion, de l'intensification et de la modernisation des filières agricoles. Le FNRDA constitue donc le principal moyen de mise en œuvre de la nouvelle politique du PNDA.¹

Ce compte comporte 3 lignes essentielles qui sont comme suite :

2.1- Ligne 1 : La lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe " LDDPS"

2.2- Ligne 2 : Le développement rural et la mise en valeur des terres parla concession "DRMVTC"

2.3- Ligne 3 : L'appui aux éleveurs et aux petits exploitants agricoles "AEPEA "

N.B

Le Fonds prend également en charge pour les trois lignes de dépenses :

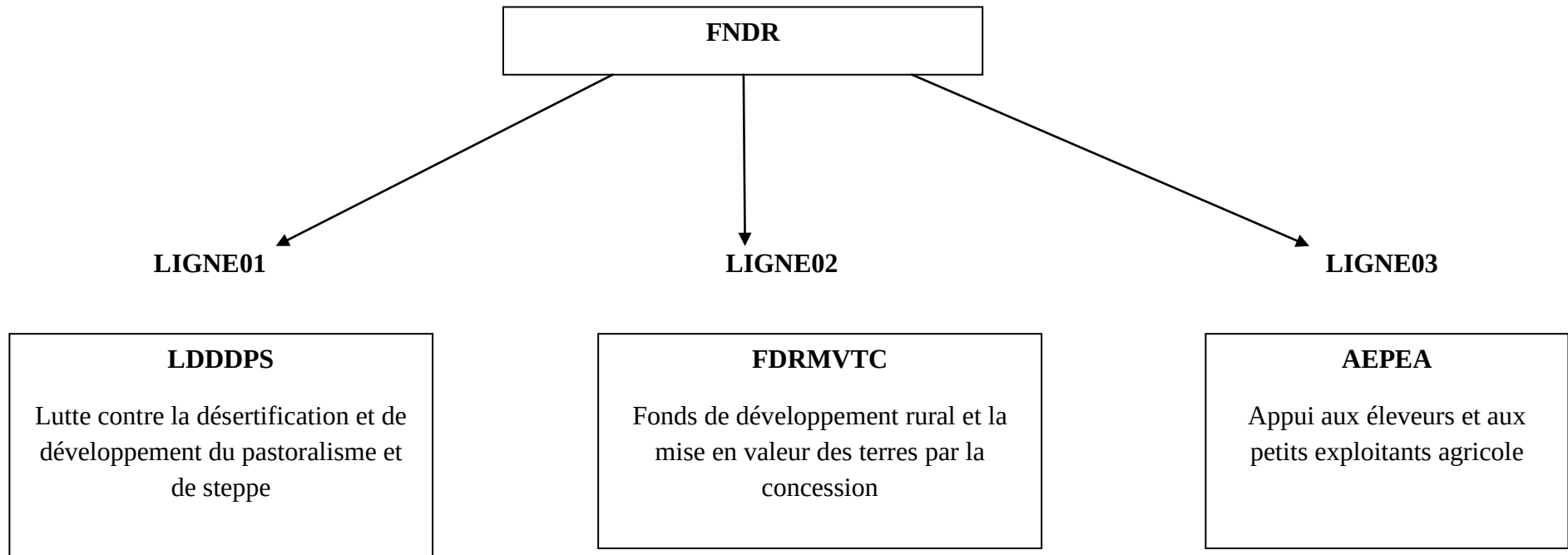
- Frais lié aux études de faisabilité, à formation professionnelle, a la Vulgarisation et suivi-évaluation de l'exécution des projets en Rapport avec son objet ;
- Suivi, évaluation, contrôle, inspection des projets et de tout Opération soutenus par le Fonds ;
- Les frais de publication dans les journaux ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers.²

¹Ibid, p168

²Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-140 intitulé, fonds national de développement rural .FNDR

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Schéma -3- représentation FNDR



Source : document de la BADR de Tizi Ouzou agence "015", 2022

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

D'autres fonds sont créés par les pouvoirs publics afin de soutenir l'activité agricole tels que :

Fonds de Soutien des Activités Économiques des Hauts Plateaux (FSAEHP)

Ce fonds est exclusivement réservé aux wilayas localisées dans les hauts plateaux, il est pour but de prendre en charge les programmes d'investissements se situant dans ses localités.

Fonds spécial de développement du sud (FSDS)

ce fond est pour objectifs de soutenir les Opérations de revitalisation des espaces oasiens, Restauration des Ksour, Extension des superficies par la plantation de nouvelles palmeraies, Désenclavement local, Promotion de centres de vie, Promotion des activités culturelle, touristique, artistique et du patrimoine artisanal, Protection et valorisation des milieux naturels et des patrimoines archéologique, historique et architectural, Promotion des énergies solaire et éolienne...¹

¹Document de la BADR de tizi ouzou de 2016

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Section 2 : Le financement bancaire

Le financement du secteur agricole a été juste après l'indépendance sous la charge de l'État par le biais du Trésor public, puis par la Banque centrale jusqu'en 1966 la date de la création de la Banque Nationale Algérienne, qui, à son tour, a été transféré par BADR en 1982 et, Plus spécifiquement, elle est responsable du financement des exploitations agricoles. Pour financer ce secteur à partir de fermes privées, diverses méthodes de financement ont été développées, à savoir :

1- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La première banque commerciale nationale, la Banque nationale algérienne (BNA), a été créée le 13 juin 1966. Elle fonctionne comme une banque mondiale et est également responsable du financement de l'agriculture.¹

Elle jouit d'un pouvoir très large, notamment le monopole du financement du secteur agricole privé et non privé. Elle a créé un organisme spécialisé chargé d'exécuter les trois tâches qui lui sont confiées : exécuté la politique des pouvoirs publics en matière de crédit, assurer a titre exclusif, le service financier des exploitations autogérées et des groupements professionnels, participer aux contrôle économique de ces exploitations et organismes".²

Elle a d'abord continué à utiliser le réseau du Crédit Agricole Mutuel, mais à partir de 1968, les pouvoirs publics ont été contraints de liquider tous les fonds agricoles et d'allouer directement des fonds au secteur agricole à court et moyen terme à la BNA.

À partir de 1968, la BNA a aboli l'ancien service de financement de l'activité agricole, avec un nouvel outil pour contrôler l'agriculture et deux types de crédit : "Crédit de campagne" et "Crédit d'équipement." En outre, le financement du secteur agricole privé n'a pas été aussi fructueux qu'il peut l'être ; les banques n'ont accordé que de petits montants dans le cadre de crédits de campagnes ou d'investissement.

2 - La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR)

La restructuration de la BNA a conduit à la création d'une nouvelle banque, BADR, spécialisée dans le financement et le renforcement du secteur rural.

En 1982, la politique de crédit bancaire s'est vu octroyer une banque spécialisée, BADR, la seule institution actuellement spécialisée pour servir le monde rural dont les besoins financiers sont en expansion. Cela explique pourquoi la Commission BADR concentrera ses efforts principalement sur la satisfaction de ces besoins. Elle trouvera les

¹ -<https://www.bna.dz/fr/>, consulté le 03/08/2022, à 12h.

² -NAAS.A, le système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché, MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003, p46 et p47.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

moyens techniques et financiers de servir le plus grand nombre d'agriculteurs et d'acteurs économiques dans les zones rurales.

2.1- Cadre de financement

La BADR accorde son soutien a :

- Toute personne physique ou morale exerçant une activité économique rentable ;
- Tous les secteurs qui contribuent au développement de l'agriculture, tels que les activités agro-industrielles publiques ou privées de toute nature ;
- Elle finance toutes les activités industrielles, commerciales et professions libérales, contribue au développement du monde rural en particulier, et au développement économique du pays en général.¹

2.2 - Mode de financement

La BADR accorde son assistance financière, soit en dinars algériens, soit en monnaies convertibles, sur tous les instruments financiers, notamment par :

- l'octroi de crédits à court, moyen et long terme ;
- acquisition d'actions du capital de ses clients et émission de la souscription ;
- l'émission de garanties de paiement.²

2.3 - Limites de financement

Afin d'assurer un développement cohérent de son portefeuille et d'allouer ses risques de manière à réduire l'impact, la BADR limitera ses obligations envers chaque client tant pour ses prêts que pour ses prises de participation et s'assurera que sa contribution aux opérations qu'elle finance soit adéquate.

À cet effet, la direction générale établira les critères et les ratios à respecter dans ces processus.

Indépendamment des critères de crédit, dans le cadre de l'application de la loi relative à la monnaie et de crédit, le conseil d'administration détermine les limites d'intervention que la BADR respectera ; quelques exemples peuvent être donnés :

- Limitations des prêts (court, moyen et long terme). Les prêts à moyen et long terme dans le secteur agricole peuvent atteindre 90% du cout d'investissement ;
- Pourcentage maximum de participation du client dans une entreprise autre qu'une filiale de la BADR peut aller du 10% à 50% ;

¹ -[http : //badrbanque.dz/financement/](http://badrbanque.dz/financement/), consulté le 03/09/2022 a 21H30.

² -[http : //www.cawjijel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr](http://www.cawjijel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr), consulté le 05/09/2022 a 13h.

2.4- Les crédits accordés par la BADR

La BADR octroie de nombreux crédits :

2.4.1- Crédit « ETTAHADI INIVIDUEL »

ETTAHADI Crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement , partiellement bonifié par l'état , octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage , ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées , relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat .¹

a- Caractéristiques

- Montant de crédit : minimum 1.000.000 ,00DA, maximum 100.000.000,00DA.
- La durée de remboursement : déterminée en fonction de la nature de volume d'activité développée :
 - Crédit a moyen terme : de 03 a 7 ans.
 - Crédit a long terme : de 08 a 15 ans.
- Durée de différé : 36 mois y compris la durée d'utilisation.
- Apport personnel : c'est un pourcentage a définir du montant total du projet. Généralement une structure de financement est composée de 30% d'apport personnel et 70% de crédit bancaire, néanmoins, la banque peut aller au-delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.
- Taux d'intérêt : le taux d'intérêt conventionnel est de 5,50% bonifie comme suit :
 - Pour les crédits a moyen terme (C.M.T) :
 - bonifie à 100%(taux d'intérêt 0) pendant les cinq premières années de remboursement.
 - 1% a la charge du bénéficiaire a partir de la 6eme année jusqu'à la 7ème année.
 - Pour le crédit a long terme :
 - Bonifié à 100% pendant les cinq premières années de remboursement.
 - 1% a la charge du bénéficiaire a partir de la 6eme année jusqu'à la 7ème année.
 - 3% a la charge du bénéficiaire a partir de la 8ème année jusqu'à 9ème année.
 - 100% à la charge du bénéficiaire a partir de la 10ème année (le bénéficiaire supporte l'intégralité u taux d'intérêt).

¹ -financement de secteur agricole, document de la BADR, 2022.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

- Perte de la bonification : en cas de non remboursement (total ou partiel) a l'échéance du crédit, les intérêts de retard sont mis a la charge du bénéficiaire défaillant.¹

b- Population Cible

- Personne physique ou morale présentant un cahier de charges validé par le MADR,
- Propriétaire de terres privées non exploitées,
- Concessionnaire de nouvelles exploitations agricoles et / ou d'élevage relevant du domaine privé de l'état ;
- Agriculteur ou éleveur à titre individuel ou organisé en coopérative ou groupement,
- Entreprise économique de production agricole, de valorisation, de transformation ou de distribution de produits agricoles et agroalimentaires,
- Ferme pilote,
- Agriculteur EAC bénéficiant d'un droit de concession (projet de plantation ou d'acquisition d'équipements d'irrigation ou autres).²

c- Activité cible

- Les travaux de préparation, d'aménagement et de protection des sols,
- Le développement de l'irrigation agricole,
- L'acquisition de facteurs et de moyens de production,
- La réalisation d'infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement ou de valorisation,
- La production artisanale,
- La protection et le développement des patrimoines génétiques animal ou végétal.

d- Condition de banque

- Taux d'intérêt 0 % pour les 5 premières années
- Apport personnel variant entre 10 % à 20 % du cout du projet
- Montant prêté de 1.000.000 DA jusqu'à 100.000.000 DA
- Durée de remboursement entre 3ans et 15 ans

¹ -Groupe régionale d'exploitation de tizi ousou, guide pratique portant processus d'octroi des crédits agricoles bonifiés, 2022.

² -Financement de secteur agricole, document de la BADR, 2022.

2.4.2- Crédit « ETTAHADI Fédératif »

ETTAHADI FEDERATIF est un crédit d'investissement, partiellement bonifié par l'état, il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles).

a- Caractéristiques

- Montant de crédit : minimum 1.000.000,00DA, maximum 200.000.000,00DA
- La durée de remboursement : Elle est déterminée en fonction de la nature du projet et du volume d'activité développée :
 - Crédit à moyen terme de 03 à 07 ans (selon le volume d'activité développée)
 - Crédit à long terme : de 08 à 15 ans (selon le volume d'activité développée) .
- Durée de différé : 36 mois y compris la durée d'utilisation
- Apport personnel : C'est un pourcentage à définir du montant total du projet. Généralement une structure de financement est composée de 30 % d'apport personnel et 70 % de crédit bancaire, néanmoins, la banque peut aller au - delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.
- Taux d'intérêt : le taux d'intérêt conventionnel est de 5,50 % bonifié comme suit :
 - Pour les crédits à moyen terme (C.M.T) :
 - Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt 0) pendant les cinq (5) premières années de remboursement.
 - 1 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 6ème année jusqu'à la 7ème année.
 - Pour les crédits à long terme (C.L.T) :
 - Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt 0) pendant les cinq (5) premières années de remboursement.
 - 1 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 6ème année jusqu'à la 7ème année
 - 3 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 8ème année jusqu'à la 9ème année.
 - 100 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 10ème année (le bénéficiaire supporte l'intégralité du taux d'intérêt).
- Perte de la bonification :

En cas de non remboursement (total ou partiel) à l'échéance du crédit, les intérêts et les pénalités de retard sont mis à la charge du bénéficiaire défaillant.¹

¹ - Groupe régionale d'exploitation de tizi ouzou, guide pratique portant processus d'octroi des crédits agricoles bonifiés, 2022.

b- Population cible

- Transformateur de produits agricoles,
- Conditionneur de produits agricoles,
- Stockeur de produits agricoles.

c- Activité cible

- Activité cible La transformation de la tomate industrielle,
- La production de lait,
- La production de semences de pomme de terre,
- La fabrication de pâtes alimentaires et couscous,
- Le conditionnement et l'exportation des dattes,
- La production d'olives de table de l'huile d'olive ;
- Production de miel,
- La production de produits de terroirs,
- La création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- L'insémination artificielle et le transfert d'embryons,
- L'abattage avicole et découpage,
- La commercialisation, le stockage, le conditionnement et la valorisation des produits agricoles d'origine animale,
- La distribution d'équipements (machinisme agricole, irrigation, serres ...).

d- Condition de banque

- Taux d'intérêt 0 % les 5 premières années
- Apport personnel variant 10 % à 20 % du cout du projet
- Montant prêté de 1.000.000 DA jusqu'à 200.000.000 DA
- Durée de remboursement entre 3 ans et 15 ans¹

2.4.3- Crédit « R'FIG »

Le crédit R'FIG est un crédit d'exploitation totalement bonifié par l'état destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.

¹ - Financement de secteur agricole, document de la BADR, 2022.

a- Caractéristiques

- Montant de crédit : Selon le volume d'activité développée par l'entreprise.
- La durée de remboursement de 06 à 24 mois (selon le volume d'activité développée et la durée du cycle de production).
- Date limite d'utilisation : Elle est 03 mois minimum et 09 mois maximum.
- Taux d'intérêt : Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt zéro)
- Perte de la bonification : en cas de non remboursement (total ou partiel) à l'échéance du crédit, les intérêts et les pénalités de retard sont mis à la charge du bénéficiaire défaillant.
- Apport personnel : C'est un pourcentage à définir du montant total des besoins. Généralement l'apport personnel est de l'ordre de 30 %, néanmoins, la banque peut aller au - delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.¹

b- Population ciblée

- Agriculteurs et éleveurs à titre individuel,
- Agriculteurs et éleveurs organisés en coopératives, groupements, associations ou fédérations,
- Unités de services agricoles,
- Entreposeurs de produits agricoles de large consommation,
- Personnes morales intervenant dans le programme du renouveau rural et agricole.

c- Activité ciblée

- Acquérir des intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires),
- Acquérir des aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces), de moyens d'abreuvement et de produits
- médicaments vétérinaires,
- Acquérir des produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation,
- Repeupler l'élevage (poussins, poulettes démarrées, lapins gros élevage engraissement (acquisition taurillons, agneaux, chameaux...))

d- Condition de la banque

- Taux d'intérêts 0 %

¹ - BADR- Groupe régional de Tizi-Ouzou « 015 », version 2022 .

- Apport personnel 0DA
- Montant prêté selon le volume d'activité développé
- Durée de remboursement variant entre 06 et 24 mois

2.4.4- Crédit « R'FIG Fédératif »

Le crédit R'FIG FÉDÉRATIF est un crédit d'exploitation, totalement bonifié par l'état, destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, et activant dans les filières de transformation, de stockage et / ou de valorisation des produits agricoles.

a- Caractéristiques

- Montant de crédit : minimum 1.000.000,00DA, maximum 1.000.000.000,00DA. La durée de remboursement : de 06 à 24 mois (selon le volume d'activité développée et la durée du cycle de production).
- Date limite d'utilisation : Elle est 03 mois minimum et 09 mois maximum.
- Durée de différé : Néant
- Taux d'intérêt : Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt zéro)
- Perte de la bonification en cas de non remboursement (total ou partiel) à l'échéance du crédit, les intérêts et les pénalités de retard sont mis à la charge du bénéficiaire défaillant.
- Apport personnel : C'est un pourcentage à définir du montant total des besoins. Généralement l'apport personnel est de l'ordre de 30 %, néanmoins, la banque peut aller au - delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.¹

b- Population ciblée

- Une entreprise économique de valorisation des produits agricoles.
- Plusieurs entreprises économiques organisées en société commerciale,

c- Activités ciblées

- La transformation de la tomate industrielle,
- La production de lait,
- La production de semences de pomme de terre,
- La fabrication de pâtes alimentaires et de couscous,
- Le conditionnement et l'exportation de dattes,

¹ -BADR- Groupe régional de Tizi-Ouzou « 015 », version 2022.

- La production d'olives de table et d'huile d'olive,
- La production de miel, La production de produits de terroirs,
- La création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- L'insémination artificielle et le transfert d'embryons,
- L'abattage avicole et le découpage,
- La commercialisation, le stockage, le conditionnement et la valorisation des produits agricoles,
- La distribution d'équipements (machinisme agricole, irrigation, serres ...).

d- Conditions de banque

- Taux d'intérêts 0 %.
- Apport personnel 0 DA.
- Montant prêté de 10.000.000 DA jusqu'à 1.000.000.000 DA.
- Durée de remboursement variant entre 06 et 24 mois.

2.4.5 - Crédit « LEASING Bail »

Le Leasing ou crédit bail est la location de machinisme agricole et matériel d'irrigation, de fabrication locale (PMAT), rentrant directement dans les projets d'investissement. Le Leasing est un crédit partiellement bonifié par l'état.

a- Montant du prêt

- Le crédit peut atteindre 90 % après déduction du soutien de l'Etat qui est de 30%, du coût des équipements à acquérir.

b- Durée de la location

- 10 ans pour les moissonneuses - batteuses et 05 ans pour les autres équipements.

c- Taux d'intérêt

- Le taux appliqué est de 9%. TTCI an (5% à la charge du client + 4 % de bonification).

2.4.6 - Crédit d'investissement

Le crédit d'investissement partiellement bonifié est un crédit d'investissement partiellement bonifié par l'état, destiné aux projets en création.

Population ciblée :

- Exploitation agricole
- Ferme pilote
- Secteur privé agricole (sociétés de personnes)

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

- Coopérative agricoles

a- Activités ciblées

- La transformation de la tomate industrielle,
- La production de lait,
- La production de semences de pomme de terre,
- La fabrication de pâtes alimentaires et de couscous,
- Le conditionnement et l'exportation de dattes,
- La production d'olives de table et d'huile d'olive,
- La création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- L'insémination artificielle et le transfert d'embryons,
- L'abattage avicole et le découpage,

b- Conditions de banque

- Le taux d'intérêt est bonifié à 3.5 %.
- La durée du crédit : entre 24 mois (Minimum) et 84 mois (maximum).

N.B :

* Tous les crédits ont les mêmes intervenants :

- La DSA
- La BADR

Section 3 : les différents dispositifs de soutien pour le secteur agricole

En Algérie, l'Etat a mis en place un certain nombre de dispositifs public pour la création de micros entreprises. Ces dispositifs, ont pour but de promouvoir l'emploi. Ils se présentent sous formes ANADE, CNAC et ANGEM qui donnent la possibilité d'accéder à des crédits bancaires bonifiés à 100%. Ces dispositifs ciblent différentes activités dans tous les secteurs et notamment le secteur agricole, para-agricole et agroalimentaire.

Nous allons à ce propos présenter les deux différents dispositifs

1-Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE)

L'ANADE est créée suivant les dispositifs du décret exécutif n° 20-329 du 6 RabieEthani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, (ex Agence National de Soutien a l'Emploi des Jeunes ANSEJ qui a été crée 8 septembre 1996)¹

L'ANADE est une institution publique à caractère spécifique. Actuellement est sous la tutelle des Services du Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la micro-entreprise. Elle met en œuvre une approche économique basée sur la création d'activité suivant les besoins des territoires. Elle est chargée de l'accompagnement des jeunes porteurs d'idées et de projet à la création et à l'extension d'activité.

L'ANADE a pour missions de :

- Orientation des jeunes sur la formulation de l'idée de projet.
- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre mis en œuvre de leurs projets d'investissement.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs dans la durée est de 3 mois (dans le centre de formation de Emechtras)
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économiques, techniques, législatives et règlementaires relatives à l'exercice de leur activité.
- Notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (Banque, Impôt, CNAS et CASNOS). ²

¹ Journal officiel de la république algérienne N°70, 9 RabieEthani 1442 correspond au 25 novembre 2020, P8

²<https://promoteur.anade.dz>, consulté le 08/09/2022 à 11h.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

- De veiller à la modernisation et à la normalisation du processus de création, d'accompagnement et de suivi des micro-entreprises
- D'encourager l'échange d'expérience à travers les programmes des organismes internationaux et des partenariats avec les agences étrangères d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat et de la micro-entreprise¹

Pour l'accomplissement de ses missions, l'agence dispose de structures centrales (directions centrales et inspection générale) et de structures locales (agences de wilaya et des antennes locales dont la compétence territoriale est fixée par arrêté du ministre chargé de la micro-entreprise).

1.1 - Les conditions d'éligibilité

- Être âgé de 19 à 40 ans ;
- Être titulaire d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu par attestation ou toute autre document professionnel ;
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum déterminé par l'article 3 ci-dessous ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activités ».

1.2- Les modes de financement proposés par l'ANADE

Cette institution dispose de trois types de financement, ou les montant de l'investissement sont les même, il s'agit de :

1.2.1- Le financement triangulaire : est un financement qui engage trois parties : le promoteur, l'ANADE et la banque, ce financement est constitué d'un :

- Apport personnel des jeunes promoteurs.
- Prêt non rémunéré de l'ANADE.
- Crédit bancaire (CMLT)

¹[https : //anade.dz, guide-du-cr ation](https://anade.dz, guide-du-cr ation)

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux présentés dans le tableau suivant

:

Tableau N°4 : le financement triangulaire

	Montant de l'investissement	Apport personnel	Prêt non rémunéré ANADE	Crédit bancaire
Jeune chômeurs et étudiants	Jusqu'à 5000000 DA	5%	25%	70 %
Autres catégories de jeunes	De 5000001 DA à 10000000 DA	15%	15%	70 %

Source : PDF Osez l'entrepreneuriat avec l'ANADE, université de Sétif

1.2.2- L'autofinancement : le projet d'investissement est financé totalement par un apport personnel, l'ANADE intervient pour que les jeunes promoteurs bénéficie des avantages fiscaux.

Ce type de financement est présenté dans le tableau suivant :

Tableau N°5 : l'autofinancement

	Apport personnel	Prêt non rémunéré ANADE
Toute catégorie de jeunes	100%	100%

Source : PDF Osez l'entrepreneuriat avec l'ANADE, université de Sétif

1.2.3- Le financement mixte : est un financement qui engage deux parties à savoir le promoteur et l'ANADE, ce financement est constitué de :

- Apport personnel du jeune promoteur.
- Prêt non rémunéré de l'ANADE. ¹

¹ [http : //maison-entrepreneuriat.univ-setif.dz,..PDF Osez l'entrepreneuriat avec l'ANADE](http://maison-entrepreneuriat.univ-setif.dz,..PDF%20Osez%20l'entrepreneuriat%20avec%20l'ANADE)

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Ce type de financement est présenté comme suite :

Tableau N°6 : le financement mixte

	Prêt non rémunéré	Apport personnel
Toute catégorie de jeunes	25%	75%

Source : PDF Osez l'entrepreneuriat avec l'ANADE, université de Sétif

2- Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) a été créée en juillet 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale. Elle est chargée de l'indemnisation du chômage des anciens salariés qui perdent leur emploi pour raisons économiques. Elle gère le régime d'assurance-chômage mis en place en mai de la même année.

la CNAC a mis en place des mesures d'aide à la recherche d'emploi et à la reconversion. Depuis la création du dispositif, environ 200 000 anciens salariés ont bénéficié d'une indemnité d'assurance chômage pendant une durée moyenne de 23 mois.

Depuis 2004, la CNAC est chargée de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs âgés de 35 à 50 ans (âge abaissé à 30 ans en 2010).

2.1- Missions de la CNAC

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, à savoir ¹:

- L'indemnisation du chômage des salariés qui perdent leur emploi pour raisons économiques ;

- La mise en place de mesure actives d'aide à la recherche d'emploi ou à la reconversion ;

- Le financement de la création d'activités par des demandeurs d'emploi.

¹ https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx consulté le 08/09/2022 à 14h.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

2.2- Le mode de financement par CNAC

Ce dispositif de financement est un crédit à long terme dont le mode de financement est triangulaire. Il se présente comme suit dans le tableau ¹:

Tableau N°7 : financements triangulaires par le dispositif CNAC

le financement les apports au montant global du projet	Financement Triangulaire	
Montant du projet	Jusqu'à 5.000.000DA	De 5.000.001DA à 10.000.000DA
Apport personnel	1%	2%
Apport de la CNAC (PNR)	29%	28%
Apport de la Banque (intérêts bonifiés)	70%	70%

Source : Établi par nos soins à partir des données de la BADR de Tizi-Ouzou -2022

3- Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle a été créée par le décret présidentiel n° 04-13 du 22 janvier 2004 relatif au micro crédit. Elle est pour but la création d'activités, en direction des personnes non bancables et sans grandes qualifications , ainsi que celle de diplômés des universités , pour les personnes âgés de 18 ans et plus, qui sont sans revenus ou disposer de petits revenus instables et irréguliers. Les personnes qui possèdent un savoir faire en relation avec l'activité projetée. Ainsi que les femmes au foyer²

Ce dispositif vise la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile dont les projets peuvent atteindre 1.000.000DA, par l'acquisition de petits matériels

¹ Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022

²<http://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions/> consulté le 08/09/2022 à 14h.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

et de la matière première de démarrage afin de permettre une intégration sociale et économique des populations cibles.

3.1- Les principales missions de l'ANGEM

Sont les suivantes :

- gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ainsi que le suivi des activités réalisées.
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.

3.2- Le mode de financement de l'ANGEM

L'ANGEM gère deux formes de financement allant du petit prêt non rémunéré PNR financé par l'ANGEM avec un plafond de 100.000,00 DA (qui peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas du Sud), jusqu'au prêt plus important ne dépassant pas 1.000.000,00 DA, destiné pour la création d'activité et faisant appel à un montage financier avec une banque (le financement triangulaire).¹

Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt bonifié à 100%, ainsi que d'autres aides avantages fiscaux

¹ <http://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit/> consulté le 08/09/2022 à 20h.

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Tableau N°08 : Tableau récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM

taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédits bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (acquisition de matières premières)	0%	-	1 00%	Sans intérêts
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières) Au niveau des wilayas du Sud	0%	-	1 00%	Sans intérêts
Ne dépasse pas 1000.000 DA	Tout profil	1%	70 %	2 9%	Bonifiée à 100%

Source : Établi à partir des données de l'ANGEM

En Algérie, 60 % des dossiers financés dans le cadre de ces dispositifs relèvent du secteur agricole et cela concerne les activités d'élevage avicole, ovin ou bovin, mais aussi la prestation de service agricole et le transport de marchandises.

Depuis le lancement de ces différents dispositifs d'aide (ANADE - ANGEM), le secteur agricole a connu une dynamique à travers le nombre de projets financés. Selon un bilan du ministère de l'Agriculture, le nombre d'emplois créés par le secteur a connu un taux de croissance de 7,4 % durant les cinq dernières années. En 2011, 26 800 projets financés par la BADR, environ 11 000 ont été lancés dans le secteur agricole et rural.¹

¹ Article de presse «Le microcrédit plus convoité », <http://www.djazairess.com/fr/infosoir/208724> consulté le 10/09/2022 à 14h

Chapitre II le financement du secteur agricole en Algérie

Conclusion du chapitre

L'agriculture algérienne est marquée par le retour de l'Etat pour soutenir les activités agricoles et rurales par la mise en place de différents dispositifs d'aide et plans de soutien, ce qui a favorisé l'apparition des exploitations pouvant créer de la richesse grâce à la prise en charge du volet financier.¹

Ces dispositifs (ANADE, CNAC et ANGEM) se base sur l'encouragement et l'accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'entreprise et cela à travers l'allègement fiscal et le financement direct des entreprises.

La mise en place de ce genre de mécanisme dans le secteur agricole , parait important et positif et reste une bonne initiative pour l'économie, ce qui a permis à des milliers de jeunes de lancer leur propres projets en mettant à leur disposition diverses formules de financement, dont les crédits constituent la pièce angulaire du processus, dans le but de donner un nouveau souffle à l'agriculture.

Enfin, le financement bancaire du secteur agricole est assuré par la Banque du Développement Agricole et Rural (BADR), qui est la banque agricole par excellence. C'est dans ce contexte, que nous avons effectué notre stage à la BADR (groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou "015"), dans le but de répertorier les différents crédits agricoles accordés par celle-ci et leur contribution au développement du secteur agricole.

¹NADIR M.T « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Edition OPU, Alger 1982. p06.

Chapitre III

Cadre de financement des projets agricoles au niveau de la BADR de Tízi-Ouzou

Introduction du chapitre

La création de la banque de l'agriculture et du développement rural s'inscrit dans le cadre des actions arrêtées par les pouvoirs publics en vue de dynamiser l'agriculture et de lever toutes les contraintes et tous les blocages, qui n'ont pas permis à ce secteur vital de jouer son rôle dans le développement national. De ce fait, les agriculteurs s'adressent en général aux banques, et en particulier à la BADR qui est la banque agricole par excellence.

L'objectif de ce chapitre est de présenter la BADR, son statut et son fonctionnement, mais aussi les filières ayant bénéficié de plus de financements, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à partir des différents crédits adoptés depuis l'année 2017 jusqu'à l'année 2021.

Nous avons ensuite analysé les différents crédits accordés par les différents dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANADE) et ceux accordés par la BADR (ETTAHADI, R'FIG et LEASING), tout en présentant les statistiques de l'évolution de certaines filières les plus actives au sein de la wilaya.

Section 1 : Présentation de la BADR

La banque de l'agriculture et du développement rural «BADR », a été créée le 13/03/1982 par le décret n° 82-106, elle dispense ses services à l'ensemble des secteurs d'activités, elle n'est pas limitée au seul secteur agricole. Seulement, et s'agissant du secteur public, ses services ne sont orientés qu'aux entreprises agricoles et agro-industrielles.¹

Elle est chargée de mettre en œuvre ses propres moyens et ceux fournis par l'Etat en vue d'assurer le financement des structures et des activités de toutes nature liées en amont et en aval à la production du secteur agricole et agro-industrielle. Elle possède un système informatique centralisé, une base de données fournissant des informations directement aux directions.

A part la densité de son réseau et l'importance de ses effectifs, la BADR est considérée par le BANKERS ALMANACH, dans son édition 2001, comme la première banque en Algérie. Et au niveau mondial, elle occupe le 668^e rang sur quelque 4100 banques classées. Pour plus de connaissance sur la BADR, nous avons structuré cette partie comme suite

- Statut, organigramme et fonctionnement ;
- Les étapes de l'évolution ;
- Rôle, et mission.

1- Statut, organigramme et fonctionnement

L'importance de la place qu'occupe la BADR dans notre pays est due à sa forme, son statut et à son fonctionnement

1.1- Statut de la BADR

Le statut de la BADR est présenté comme suite :

1.1.1- Sa forme

La BADR est une institution financière nationale, ayant le statut de Banque commerciale.

En exécution de la loi 88-01 du 12/01/1998 partant sur la loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, il a été procédé à la transformation de la BADR en société par actions, sans création d'une personne morale nouvelle, ni aucune modification apporter à l'objet social à la dénomination, à la durée ou au capital.²

¹ Http //www.badr-bank.dz/,consulté le 19.09.2022 à 16h30.

² BADR, 40 ans au service de développement national, <http://eldjazaircom.dz/,consulté> sur http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=2625,le 25.09.2022 à 13h.

1.1.2- Dénomination

La société conservera la dénomination de « banque de l'agriculture et de développement rural », dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents de toutes natures de la société

La dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « société par actions », et de l'énonciation du capital social.

1.1.3- Siège social et la durée

Le siège social reste fixé à Alger, il ne pourra pas être transféré en toute autre ville que par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Des agences et succursales pourront être créées ou maintenues en tous lieux et tous pays par simple décision du conseil d'administration.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre de commerce, sauf dissolution anticipée.

1.1.4- Capital social

Le capital social est fixé à un montant de deux milliards deux cent millions de dinars (2 200 000 000,00 DA). Il est divisé en deux mille deux cent (2 200) actions d'un million de dinars (1 000 000,00 DA), égales en valeur nominale chacune numérotée de 01 à 2 200. En cas de pertes des trois quarts (3/4) du capital, le conseil d'administration est tenu de décider, s'il y a lieu de procéder à la dissolution anticipée de la société.

La BADR a procédé à l'augmentation de son capital social qui passe de 2,2 milliards de dinars à 33 milliards de dinars. Le montant de l'augmentation (30,8 milliards de dinars) sera représenté par la libération de 30 800 nouvelles actions de valeur nominale de 1 000 000,00 DA chacune souscrites intégralement par l'Etat et détenues par le trésor public.¹

1.2- Organigramme de la BADR

L'organigramme de la BADR est considéré par deux structures :

- La structure centralisée ;
- La structure décentralisée.

1.2.1- La structure centralisée : organigramme de la direction générale.

La direction générale de la BADR comprend :

- Le président directeur général (PDG);
- Le directeur général adjoint (DGA);
- Un (ou) conseiller (s) du président ;

¹ BADR, groupe régional d'exploitation « 015 »

- Un (ou) conseiller (s) de la direction générale ;
- Une division de l'inspection générale et de l'audit ;

Les structures centrales de la BADR comprend :

- Les divisions ;
- Les directions centrales ;
- Les sous directions ;
- Les départements

1.2.2- Les divisions et les directions centrales

La division est placée sous l'autorité d'un chef de division et au sein de la BADR, il existe quatre (04) divisions :

a- Les divisions de l'administration et des moyens

Elle regroupe les directions centrales suivantes :

- Direction centrale du personnel et de la formation (DPF);
- Direction centrale des moyens généraux (DMG);
- Direction centrale des affaires juridiques (DAJ);
- Direction centrale de la communication et de marketing (DCM).

b- La division des engagements

Elle regroupe les directions suivantes :

- Direction centrale du financement et de l'agriculture (DFA);
- Direction centrale du financement des entreprises publiques (DFEP);
- Direction centrale du financement des activités privées (DFAP).

c- Division internationale

Elle regroupe les directions centrales suivantes :

- Direction centrale des relations internationales (DRI);
- Direction centrale des opérations techniques avec l'extérieur (DOTE);
- Direction centrale des garanties et des financements internationaux (DGF).

d- Division inspection générale et de l'audit

Elle est directement rattachée au président directeur générale, elle regroupe :

- Direction centrale de l'inspection générale (DIG);
- Direction centrale de l'audit (DA).

➤ **Les sous directions centrales :**

Selon la direction règlementaire n° 04.98, la direction centrale est, sauf situation exceptionnelle, subdivisée en sous directions centrales.

➤ **Les départements :**

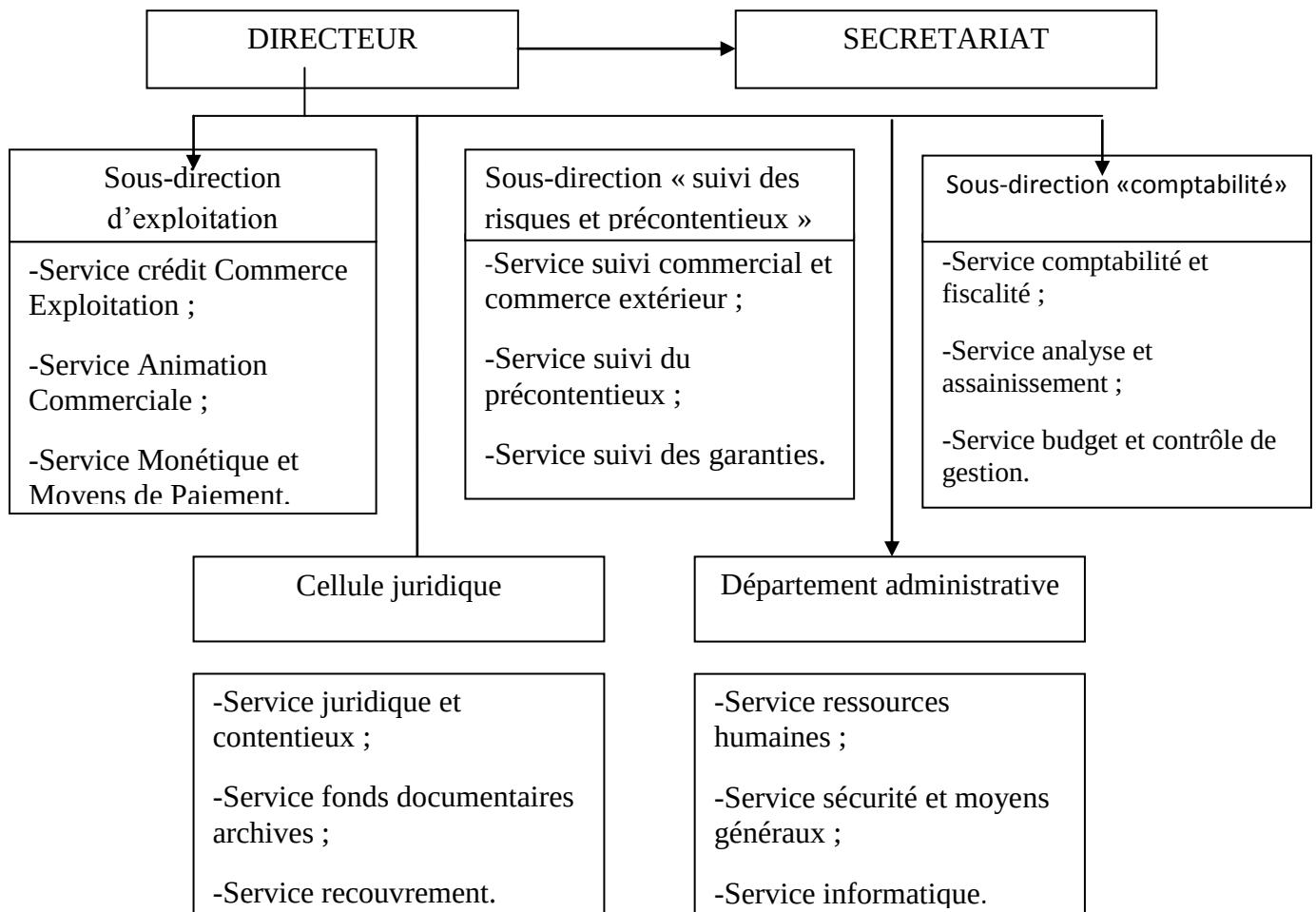
L'organisation de la BADR comporte, des départements en tant que structure centrale équivalent en rang à la direction centrale, rattaché à la direction générale ou à la division.

Toutes ces directions centrales représentent le premier niveau de l'organisation qu'on peut schématiser comme suite :

❖ **Organigramme de groupe régional d'exploitation et de la Direction Générale de la BADR :**

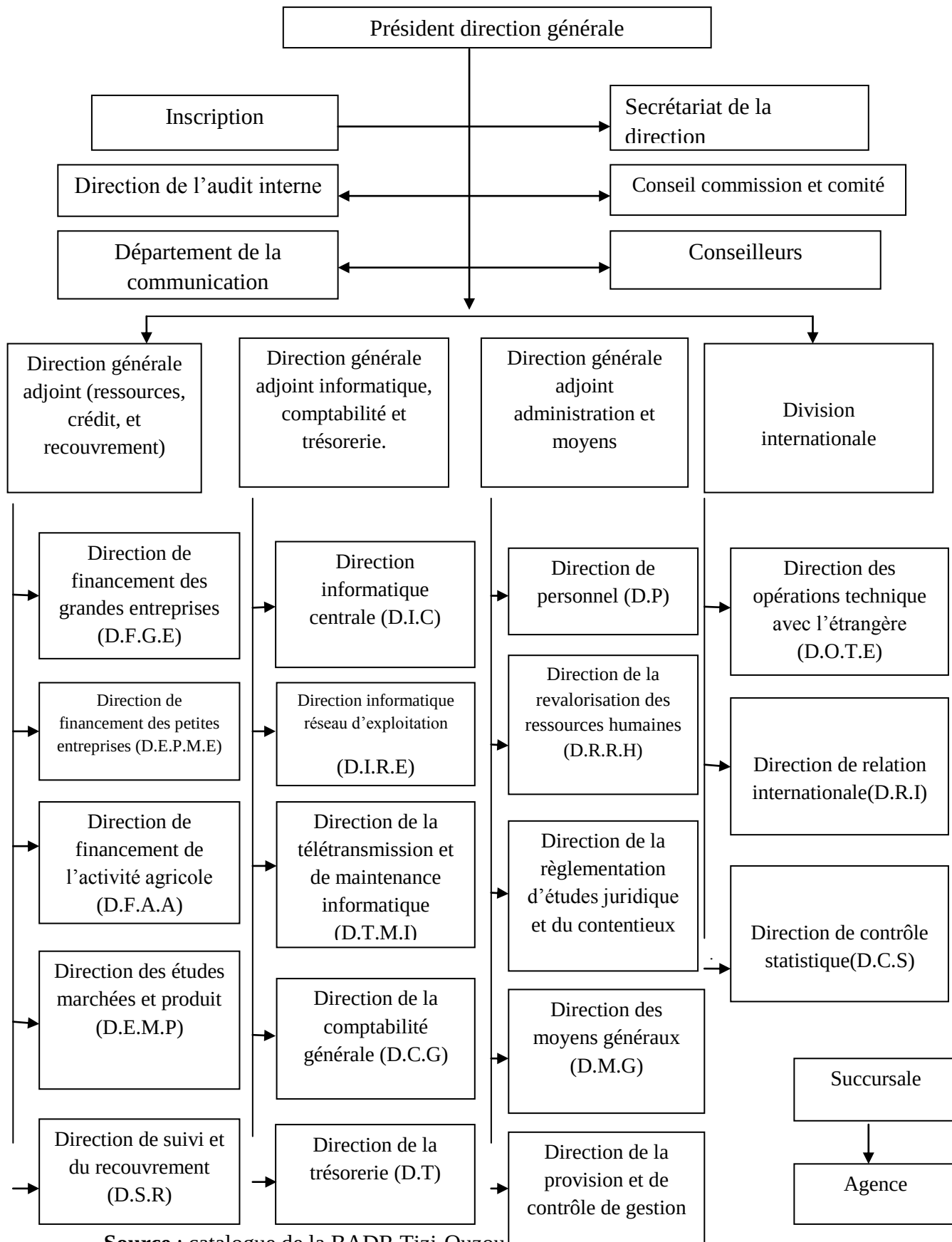
La structure de la BADR est représentée au niveau de chaque wilaya pour représenter la direction générale en cas de problème.

Schéma n° 4: organigramme de groupe régional d'exploitation



Source : service animation commerciale sous-direction exploitation. Groupe régional d'exploitation. Catalogue de la BADR Tizi-Ouzou « 015 ».

Schéma n°05 : Organigramme de la Direction Générale de la BADR



Source : catalogue de la BADR Tizi-Ouzou

3- La structure décentralisée

La structure décentralisée est présentée comme suite : la succursale et l'agence

3.1- La succursale

La succursale est une entité administrative décentralisée, située en principe au niveau d'un chef-lieu de wilaya et devant assister, coordonner et suivre l'ensemble des agences qui lui sont rattachées.

Son rôle est également de contrôler, animer, surveiller et soutenir le travail des agences qui traitent toutes les opérations de la banque, pour drainer de nouvelles ressources et mettre en place des crédits.

Elle doit traduire dans les faits et avec le maximum d'efficacité, les instructions de la direction générale. La succursale est, ainsi, responsable devant la direction générale de l'exécution des missions qui lui sont confiées.

3.1.1- Organisation de la succursale

Structure couvrant une région entière en matière d'information, d'orientation, de valorisation et de développement des activités de la BADR au niveau régional.

La succursale constitue, ainsi, un rapprochement idéal entre l'ensemble des activités de la BADR et la communauté de la région.

Les succursales sont composées d'un directeur général et de quatre sous directions qui, de leur part, contiennent un certain nombre d'agence.

Les quatre (04) sous directeurs sont :

- Direction de Crédit (D.C);
- Direction de Contrôle et de l'Audit (D.C.A);
- Direction de l'Administration du Personnel et Financier (D.A.P.E);
- Direction de la Formation du Personnel (D.F.P)

3.1.2- Missions principales

Les principales missions autour desquelles s'articulent les actions et les activités de la succursale sont énumérées d'une manière non limitative, comme suit :

- Autoriser, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, les opérations de financement et de contrôler l'utilisation des crédits :

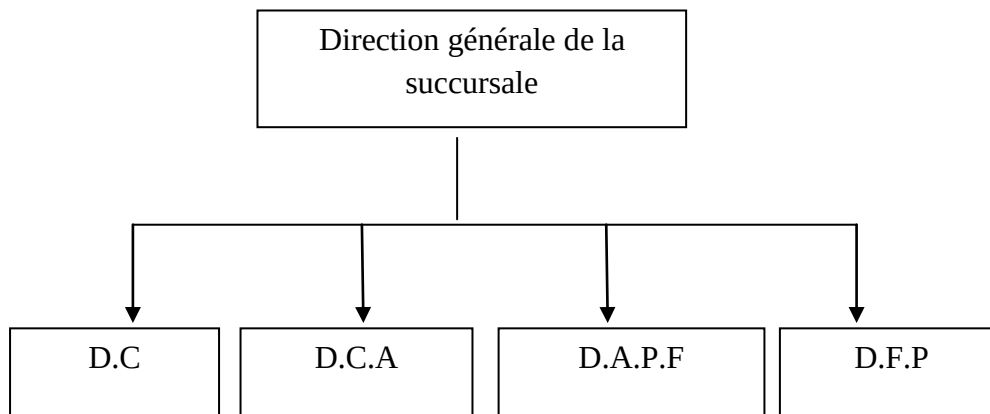
- Coordonner et impulser l'activité de l'agence relevant de compétence ;
- Suivre le déroulement des opérations de crédit dans l'intérêt de l'institution ;
- Veiller au respect et à l'application de règlement et des institutions de la direction générale ;
- Assister les agences en leur apportant aide et conseil
- Organiser, suivre et apprécier la formation du personnel de la succursale et des agences qui lui sont rattachées ;
- Suggérer aux structures consternées toutes action de formation ou recyclage tendant à une polyvalence de personnel ;
- Transmettre à la direction générale périodiquement des comptes rendus ;
- Veiller à la sauvegarde de l'image de marque de l'institution ;
- Organiser périodiquement, des réunions de travail avec des agences ;
- Mettre en place des crédits directement ou par le biais des agences ;
- Assurer les vérifications des journées comptables des agences ;
- Superviser les opérations liées aux changes et au commerce extérieur.

3.1.3- Organigramme de la succursale de la BADR

La structure de la BADR, est représentée au niveau de chaque wilaya pour représenter la direction générale en cas de problème. « Une succursale est un établissement commercial que ne possède pas la personnalité juridique ». Les succursales sont composées d'un directeur général au sommet et de quatre sous-directions qui de leurs parts contiennent un nombre d'agence.¹

¹ Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022

Schéma n°06: organigramme de la succursale



Source : Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022

Le rôle de la succursale est de contrôler, animer, surveiller et soutenir le travail des agences qui traitent toutes les opérations de la banque, pour drainer de nouvelles ressources et mettre en place des crédits

3.2- Agence

L'agence constitue la cellule polyvalente de base de l'appareil d'exploitation de la banque, elle doit être en mesure, par ses structures d'accueil et de traitement, de satisfaire la clientèle et d'assurer une meilleure bancarisation de la population locale.¹

Le rôle de base de l'agence est l'accueil, qualité de service, rapidité d'exécution.

3.2.1- Organisation

Les agences d'une ou plusieurs wilayas forment un groupe d'exploitation à la tête duquel est placée la succursale qui est l'organe hiérarchique, chaque agence comprend un minimum de deux (02) services :

- Le service administratif ;
- Le service de crédit.

3.2.2- Mission principale

L'agence doit remplir un certain nombre s'insérant dans son champ compétence, à savoir :

- Traiter les opérations bancaires confiées par la clientèle publique et privée ;

¹ Voir l'organigramme de l'agence « 015 » de Tizi-Ouzou.

- Entretenir et développer des relations commerciales relatives à son champ d'activité veiller à une rentabilité optimale de trésorerie (en caisse BA, trésor, CCP, mouvement de fonds inter-agences);
- Étudier et décider des concours bancaires à octroyer à la clientèle publique et privée dans le limite de la délégation de crédit fixe au compte de crédit de l'agence ;
- Étudier et soumettre les conclusions à la hiérarchie pour les crédits dont le montant est supérieur de cette délégation ;
- Veiller à la bonne tenue des comptes de la clientèle, des comptes intérieurs, en s'assurant de leur sécurité et de leur fiabilité conformément aux textes que les régissant ;
- Opérer de la manière la plus centrale dans le cadre de la gestion immobilière de l'équipement et des archives ;
- Veiller à la formation et à la gestion rationnelle du personnel, notamment en assurant la polyvalence de celui-ci ;
- Réaliser les dépenses inhérentes au bon fonctionnement de tous les compartiments de l'agence dans le cadre du budget de fonctionnement et équipement autorisés ;
- Assurer la charge, le suivi et le règlement des opérations faisant l'objet de contentieux ;

Mettre en œuvre la politique de bancarisation des particuliers et des commerçants.

L'agence fait l'objet d'une attention particulière par la BADR, dans le cadre de nouveau concept « Banque Assise ».¹

➤ **Organigramme de l'agence de la BADR**

L'agence de la BADR est la fondation de la banque, elle regroupe :

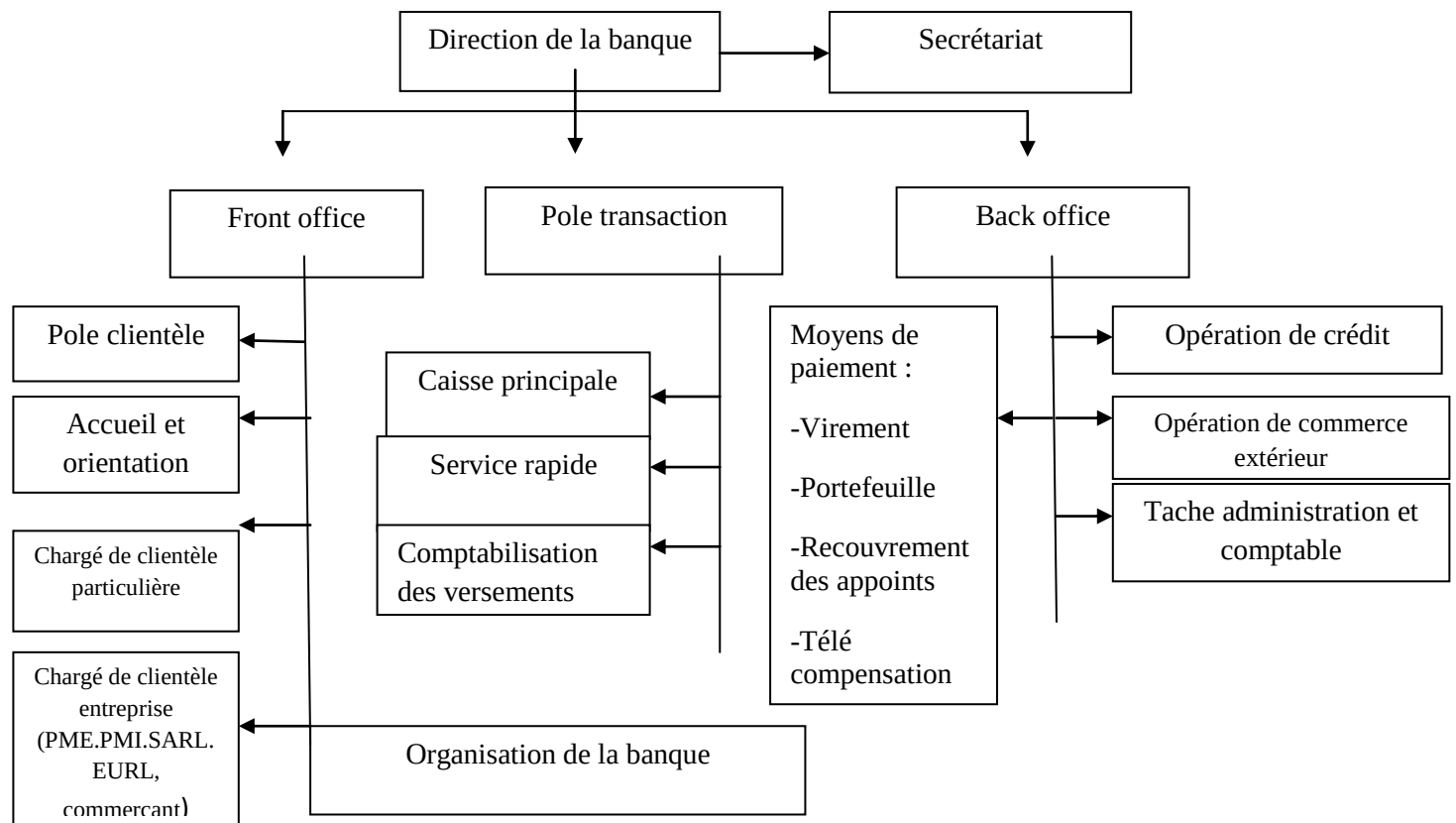
Directeur de l'agence ;

Quatre (04) chefs de service ;

- 1- Chef de services caisse : recevoir, payer, ouverture de compte ;
- 2- Chef de service portefeuille : gérer les effets de commercer ;

¹ Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022

Schéma n°07 : organigramme de l'agence de BADR



Source : Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022

3.3- Les étapes de l'évaluation

Trois étapes caractérisent l'évaluation de la BADR¹

3.3.1- Première étape 1982-1990

Au cours de ces huit (08) années, la BADR a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole.

L'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors, dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

3.3.2- Deuxième étape 1991-1999

La loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activité, notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques :

¹ Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022

- 1992 : informatisation de l'ensemble des opérations de commerce extérieur. Les ouvertures de crédits documentaires sont traitées en 24 heures maximum. Aussi l'introduction du nouveau plan des comptes au niveau des agences ;
- 1993 : achèvement de l'information de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau ;
- 1994 : mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR ;
- 1996 : introduction du télétraitement (traitement et réalisation d'opérations bancaires distance et en temps réel)

3.3.3- Troisième étape 2000

Cette étape se caractérise par la nécessité de l'implication des banques publiques dans la relance de l'investissement productif, et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs présentations avec les principes de l'économie de marché. En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR a considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI du secteur privé (toutes branches confondues), tout en accroissant son aide au monde agricole et para-agricole.

Afin de se mettre au même niveau que les profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'action quinquennal, axé notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations.¹

3.4- Rôle et Mission de la BADR

La BADR a pour objectif initial de contribuer :

- Au développement du secteur de l'agriculture ;
- A la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielles ;
- A la promotion économique du monde rural.

Pour cela la BADR dispose des capacités de financement suivantes :

¹ Groupe régional d'exploitation Tizi-Ouzou « 015 ».

3.4.1- Les capacités de financement sur ressources propres

Les capacités de financement de la BADR avec ses propres ressources, et ses capacités d'octroi de crédit d'investissement en dinars, sont aujourd'hui plus importantes, après la prise en charge par le trésor public des créances dites non performantes. Cette facilité va permettre d'abord dans les meilleures conditions le financement de l'agriculture et la pêche auxquels s'ajoute le secteur agroalimentaire.

➤ Les capacités de financement sur ressources extérieures :

Les capacités de financement de la BADR basées sur des ressources extérieures, sont également importantes, compte tenu des bonnes dispositions affichées par les bailleurs de fonds potentiels et institutionnels. Ces larges disponibilités en crédits tant en dinars, qu'en devises, mais aussi et surtout des moyennes des coûts des ressources locales et étrangères, que la BADR a réduit ses taux de crédit.

Les taux de crédit domestique dépendent de la moyenne des coûts des ressources collectées localement, cette moyenne est elle-même tributaire de facteurs économiques et financiers internes.

Les coûts de crédits extérieurs reposent sur des données externes au marché algérien, d'où la nécessité d'aller vers une analyse de coût de crédits extérieurs, en comparant les prix d'un crédit concessionnel et d'un crédit bilatéral.

3.4.2- Diversification et adaptation des produits de financement

La BADR a prévu toute une batterie de «crédits » assez diversifiée, à même de répondre à l'ensemble des besoins en financement des Agriculteurs.

a. Crédits d'exploitation

Crédits d'exploitation classique :

Crédits R'FIG : crédits de compagne bonifié à 100% par l'état, concernant toutes les filières agricoles (céréaliculture, aviculture, pomme de terre, dattes...);

Crédits fédératifs court terme bonifié à 100% par l'état pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, abattoirs, exportateurs de dattes...etc.¹.

b. Crédits d'investissement

- Crédit d'investissement classique :

¹ BOUYAKOUB. F, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition casbah, Alger, 2000 p233.

- Crédit ETTAHADI : crédit d'investissement bonifié par l'état. Il concerne toutes les filières d'activité agricoles :

- Une bonification à 100% pendant les trois premières années du projet ¹;
- 1% la quatrième et la cinquième année :
- 3% la sixième et la septième année ; Pour les wilayas du sud, la bonification totale passe à 05 ans.
- Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ²;
- Crédits fédératifs moyen terme bonifié selon la formule Ettahadi:
- Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs ANADE/ANGEM.
- Crédits bonifiés proposés aux des Industriels et P.M.E. (rentrant dans la nomenclature des activités à financer).
- Crédits avec un différé totalement bonifié de 3 à 5 ans et un bénéfice de 2% de bonification à l'issue de la période de différé³.

La BADR fait intégrer, en cas d'insuffisances de garanties:

La garantie C.G.C.I. pour les P.M.E.; La garantie F.G.A. pour les Agriculteurs (le F.G.A. est géré actuellement par la C.G.C.I.).

¹BOUYAKOUB. F, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition casbah, Alger, 2000 , op cit, p252

² Ibid page 253.

³ Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2022.

Section 02 : Les filières agricoles les plus financées dans la Wilaya de Tizi-Ouzou

Pour mieux innover, développer et moderniser le secteur agricole, le MARD en partenariat avec la BADR ont lancé des produits bancaires sous forme de crédit sans intérêt destiné à soutenir les activités agricoles.

Au cours de notre étude au sein du service de la BADR (GRE) Tizi-Ouzou "015", nous avons pu recueillir des données, concernant les crédits bonifiés à 100% (ETTAHADI, R'FIG et LEASING) destinés au secteur agricole, et les crédits accordées par les dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANADE) qui sont à l'origine de l'évolution de certaines filières agricoles dans la wilaya.

1- Les crédits accordés par les dispositifs aidés : ANSEJ, CNAC, ANGEM, et ANADE

Ces données sont présentées dans les tableaux suivants :

1.1- Dispositif ANSEJ

Le tableau suivant représente le nombre de crédits accordés et les filières les plus financées par le dispositif ANSEJ pour la période 2017-2021 :

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Tableau N°09 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ANSEJ

Unité : million de Dinars

	2017			2018			2019			2020			2021		
Activités	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%
Apiculture	2	4034	3%	3	4650	9%	3	7814	59%	2	7814	48%	1	2534	100%
Aviculture	3	10927	7%	1	5840	12%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Élevage bovins	29	127733	82%	10	36950	74%	1	5336	41%	-	-	-	-	-	-
Élevage caprins	2	3164	2%	1	2346	5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Élevage ovins	2	2767	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exploitation agricole	2	6637	0%	-	-	-	-	-	-	2	6690	52%	-	-	-
totale	40	155262	100%	15	49795	100%	4	13150	100%	4	12877	100%	1	2534	100%

Source : groupe régional d'exploitation de tizi ousou "015"

NBR : nombre de dossiers traité

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

D'après ce tableau on constate que le dispositif ANSEJ a financé plusieurs filières, les six filières motionnées dans le tableau sont les plus actives.

À travers ces activités citées on déduit que les plus financées sont :

- l'élevage bovin est la filière la plus dominante durant la période 2017- 2019 par rapport aux autres filières avec 40 dossiers traités pour un montant de 170.019.000 DA accordé
- suivie par l'apiculture avec 11 dossiers traités pour un montant de 26.846.000 DA durant la période 2017-2021
- tandis que les quatre autres filières sont faiblement financées durant la même période pour des raisons multiples.

1.2- Dispositif CNAC

La CNAC a financé les mêmes activités que l'ANSEJ mais pour un nombre de dossiers et un montant différents durant ces cinq dernières années, cela est montré dans le tableau ci-dessus :

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Tableau N°10 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit CNAC

Unité : million de Dinars

	2017			2018			2019			2020			2021		
Activités	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%
Apiculture	1	2303	1%	1	1554	0%	5	8930	2%	2	3046	1%	9	23614	4%
Aviculture	3	16139	5%	-	-	-	-	-	-	1	6886	1%	1	3859	1%
Élevage bovins	21	99803	30%	33	157577	40%	61	244222	49%	70	258213	51%	97	330458	50%
Élevage caprins	8	25762	8%	10	34051	9%	10	32806	7%	7	25292	5%	13	39393	6%
Élevage ovins	10	38910	12%	12	39539	10	8	21726	4%	9	23035	5%	6	17756	3%
Exploitation agricole	35	146560	44%	38	160834	41	44	193912	38%	46	190506	38%	57	245937	37%
totale	78	329477	100%	94	393564	100%	4	13150	100%	135	506978	100%	183	661017	100%

Source : groupe régional d'exploitation de tizi ousou "015"

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

L'analyse de ces chiffres nous montre l'évolution des six filières financées par ce dispositif.

On constate que :

- l'élevage bovins est la filière principale financé par la CNAC avec un nombre de dossiers très élevé qui atteint 282 dossiers traité pour un montant de 1.090.273.000 DA ;
- l'exploitation agricole des terres occupe aussi une place importante à travers le nombre considérable des crédits accordés par ce dernier qui est de 220 crédits pour un montant de 937.749.000 DA ;
- l'élevage caprins et l'élevage ovins sont deux filières convergentes en termes de nombre crédits (48 pour l'élevage caprins et 45 pour l'élevage ovins), et en termes de montants accordés (157.304.000 DA pour l'élevage caprins et 140.966.000 DA) ;
- les deux filières restantes ne sont pas considérablement financer par apport aux autres filières.

1.3- Dispositif ANGEM

Les filières les plus financé dans le cadre ANGEM durant la période allant de 2017 jusqu'au 2021 sont présentés dans le tableau suivant :

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Tableau N°11 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ANGEM

Unité : million de Dinars

	2017			2018			2019			2020			2021		
Activités	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%
Apiculture	3	1589	6%	3	1870	7%	5	2859	5%	3	1977	48%	8	5451	3%
Élevage bovins	12	7799	30%	12	7982	31%	23	15401	26%	28	18639	59%	104	70006	43%
Élevage caprins	10	6528	25%	10	6587	26%	18	11717	20%	13	8718	5%	38	25084	15%
Élevage ovins	14	8965	34	12	8254	33%	40	27058	46%	22	1491	5%	90	61194	38%
Exploitation agricole	2	1351	5%	1	660	3%	2	1199	2%	1	660	0%	1	618	0%
totale	41	26232	100%	38	25353	100%	88	58234	100%	4	12877	100%	241	162353	100%

Source : groupe régional d'exploitation de tizi ouzou "015

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

À partir de ce tableau on constate que le dispositif ANGEM fiance cinq filières principales avec des montants et un nombre de crédits différents qui sont repartis comme suite :

- les activités d'élevages bovins et ovins sont les filières plus dominantes par apport aux autres, a travers le nombre de crédits accordés rapprochés (179 pour l'élevage bovins et 178 pour l'élevage ovins) et les montants convergents (119.827.000 DA pour E. bovins et 106.962.000 DA pour E. ovins), tandis que l'élevage caprins est une filière plus au moins adoptes par l'ANGEM par 89 dossiers traité pour un montant de 58.634.000 DA.
- Les deux autres filières l'Apiculture et L'Exploitation des terres agricole ne sont pas fortement financé par apport aux autres filières malgré leurs visibilités dans la wilaya.

1.4- Dispositif ANADE

Malgré la création récente de ce dispositif, durant l'année 2021 l'ANADE a financé plusieurs filières dont les plus financé sont motionnée dans le tableau ci-dessus :

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Tableau N°12 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ANADE

Unité : million de Dinars

ACTIVITES	2021		
	Nombre	Montant	%
Apiculture	4	12156	25%
aviculture	2	13650	28%
Culture de champignons	1	4771	10%
élevage bovins	2	7344	15%
Élevage caprins	1	4171	9%
viticulture	1	6419	13%
totale	11	48511	100%

Source : groupe régional d'exploitation de tizi ouzou "015

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

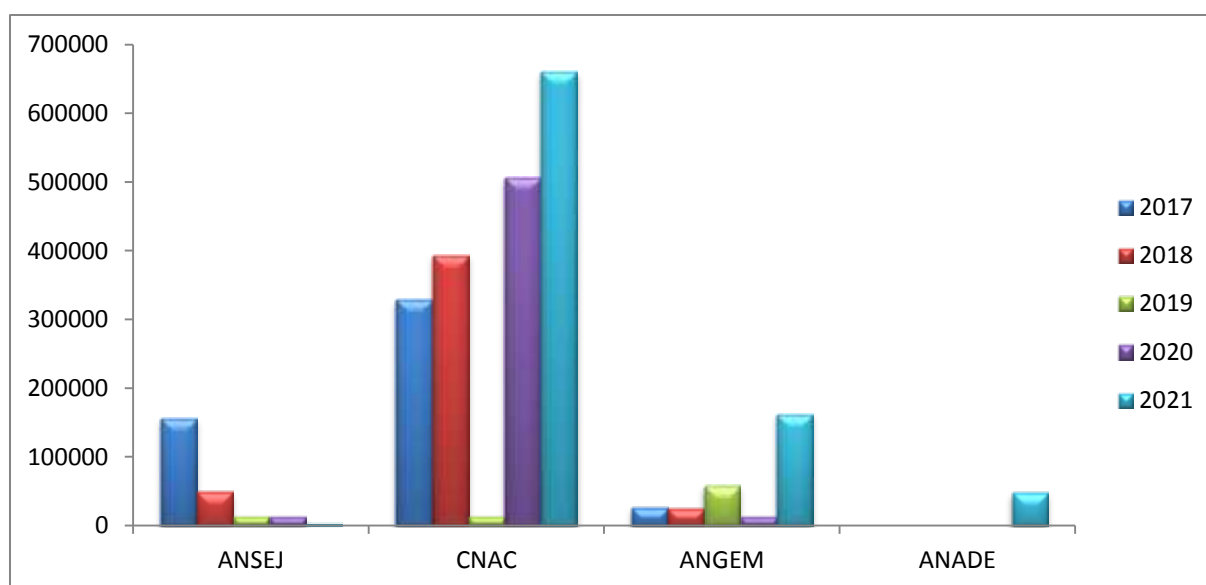
Suite au données de tableau on déduit que :

- les filières les plus financées sont l'Aviculture pour un montant de 13.650.000 DA et l'Apiculture pour un montant de 12.156.000 DA à travers ces montants on peut dire que ces filières sont similaires ;
- l'ANADE a également financé une nouvelle activité dans la wilaya qui est la culture de champignons, ou elle a accordée un seul crédit dont le montant est de 4.171.000DA ;
- les autres filières sont légèrement financer en termes de crédits et de montant.

Suite aux efforts fournis par les différents intervenants dans le secteur agricole notamment par les différents aides financières accordées, La production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou a connue une légère évolution durant la période 2017-2021.

Le schéma suivant montre l'évolution des crédits accordés par les dispositifs aidés pour la même période :

Graphes N°1 : Représentation des crédits accordés par les dispositifs aidés



Source : établi par nos même a partir des données fournis par le groupe régional d'exploitation Tizi-Ouzou « 015 »

Malgré l'objectif commun entre ces différents dispositifs aidés, on soulève certains points de divergence durant la période 2017-2021 on constate que :

- les crédits accordés par le dispositif ANSEJ sont en décroissance et cela renvoie au réaménagement de ce dernier en ANADE (réaménagement en 2020)

- d'après ce schéma on peut déduire que les jeunes promoteurs ANSEJ (moins de 35ans) sont orientés vers d'autres créneaux que l'agriculture tandis que les promoteurs CNAC (plus de 35ans) sont orientés vers l'agriculture ;
- les crédits accordés par le dispositif CNAC sont en augmentation car les prêts accordés sont sans intérêt ;
- les crédits accordés par le dispositif ANGEM sont en croissance ces cinq dernières années et cela peut être expliqué par la promulgation du "**Décret présidentiel n°11-133 du 17 RabieEthani 1432 correspondant au 22 mars 2011 relatif au dispositif du microcrédit**"¹ qui prévoit que :

- le microcrédit est un prêt accordé à des catégories de citoyens sans revenus et/ ou disposant de petits revenus instable et irréguliers ;

- la création d'activités est comprise à domicile, par l'acquisition de petit matériels et matières premiers de démarrage. Il couvre également les dépenses nécessaires au lancement de l'activité ;

- la bonification des taux d'intérêt pour les crédits bancaire obtenus.

- les jeunes promoteurs s'orientent vers l'ANADE en raison de l'apport personnel qui est réduit à 5%.

2- Les crédits accordés par la BADR

La BADR a introduit un nouveau souffle aux crédits agricoles, pour développer l'agriculture et rendre concurrentiel la production, cette dernière a mis à la disposition de sa clientèle d'autres produits qui la distinguent des autres banques, à savoir le crédit "ETTAHADI", crédit "R'FIG ", et le crédit " LEASING" pour le machinisme agricole, dans notre étude effectuée au sein de la BADR " GRE" de Tizi-Ouzou, on a pris les statistiques des filières les plus financées par ces différents crédits durant la période allant de 2017 jusqu'à 2021, qu'on a présentées dans les tableaux suivants:

2.1- Crédit ETTAHADI

Depuis l'an 2017 jusqu'à 2021, le crédit ETTAHADI dans la wilaya de Tizi-Ouzou ne comptabilise que 80 crédits accordés pour les différentes filières, pour un montant de

¹Journal officiel de la république algérienne n°19 p.6

941.439.000DA, le tableau suivant reprend le nombre et le montant accordés pour chaque filière.

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Tableau N°13 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit ETTAHADI

Unité : Million de Dinars

	2017			2018			2019			2020			2021		
AC TIVITE	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%	NBR	Montant	%
Huilerie	2	32963	11	-	-	0	3	80942	34	2	68210	61	2	37534	20
Aviculture	2	21366	7	5	86163	77	3	18016	8	3	14098	13	3	26627	14
Abat indu	1	20000	7	-	-	0	1	95620	0	-	-	0	1	3640	0
E. Bovins	8	92717	33	-	-	0	6	18009	12	7	29127	26	16	114403	60
Fabalmetail	1	96831	33	1	3861	3	2	6980	3	-	-	0	-	-	0
Exploitation agricole	4	27002	9	2	6953	6	2	6232	3	-	-	0	2	9198	7
laiterie	-	-	0	1	14947	13	-	-	0	-	-	0	-	-	0
total	18	290879	100	9	111924	100	17	235799	100	12	111435	100	24	191402	100

Source : groupe régional d'exploitation "015"

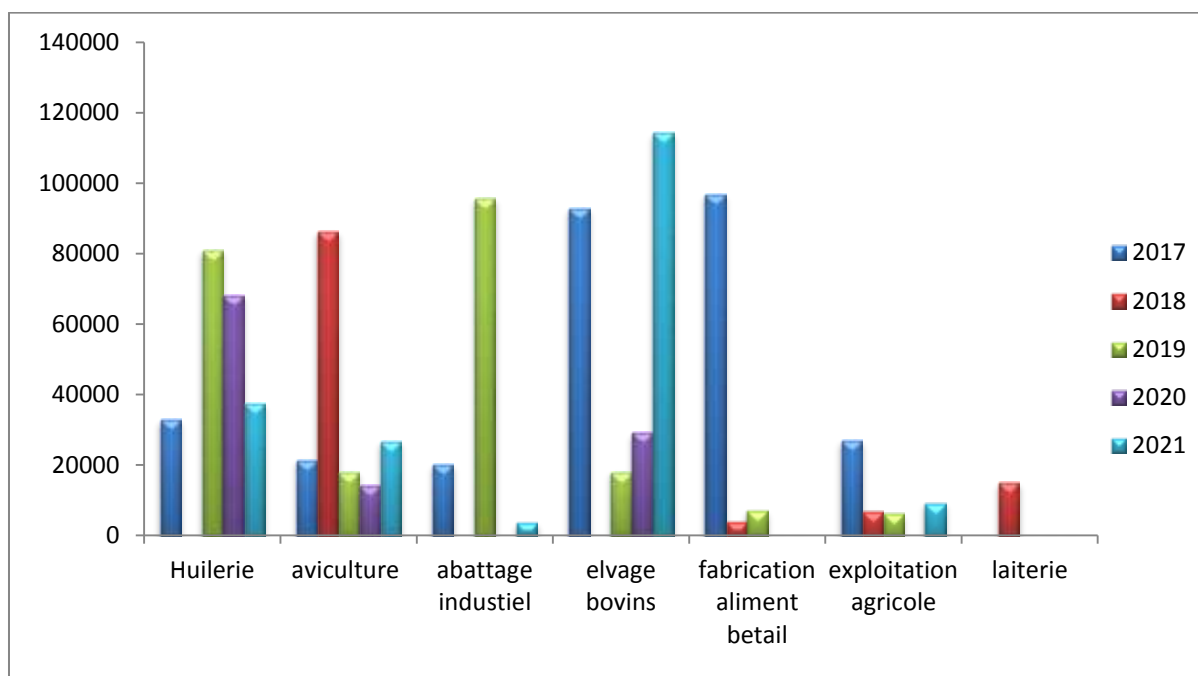
Abat indu : abatage industriel

Fab alm btail : fabrication aliments et bétail

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Ce graphe nous montre l'évolution de nombre de crédit ETTAHADI accordés dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2017-2021 a travers les sept filières les plus financer par la BADR :

Graphe 02 : Représentation de l'évolution du crédit ETTAHADI



Source : établi par nos même a partir des données fournis par le groupe régional d'exploitation Tizi-Ouzou « 015 »

A travers ce graphe on ne déduit que le crédit ETTAHADI :

- les gens sont orienter vers le crédit ETTAHADI pour les caractéristiques de ce produit (la bonification qui peut atteindre 90%) ainsi que l'apport personnel qui peut passer de 10% a 90%, aussi la BADR organise des journée de sensibilisation et de vulgarisation pour mieux faire connaitre ce produit;
- les crédits accordés pour les activités d'élevages et fabrication aliment de bétail sont en diminution par rapport à l'augmentation exponentielle des prix des équipements et de l'aliment ;
- la filière lait a été financé seulement l'année 2018 et cela peut être expliqué par la restriction des importations de la matière première conformément au **Décret**

exécutif n°18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation de la marchandise soumises au régime de restriction à l'importation ;¹

2.2- Crédit R'FIG

Durant la période allant de 2017 à 2021, le produit R'FIG a permis selon le responsable des statistiques de GRE de Tizi-Ouzou, la création de 968 projets pour un montant de 1.586.484,000DA ont été accordé pour financé les différentes filières.

¹<https://legal-doctrine.com/edition/Licence-dimportation-entre-restriction-et-lev%C3%A9e-de-suspension-ou-va-l-Algérie>, consulté le 18/10/2022 à 14h.

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Tableau N°14 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit R'FIG

Unité : Million de Dinars

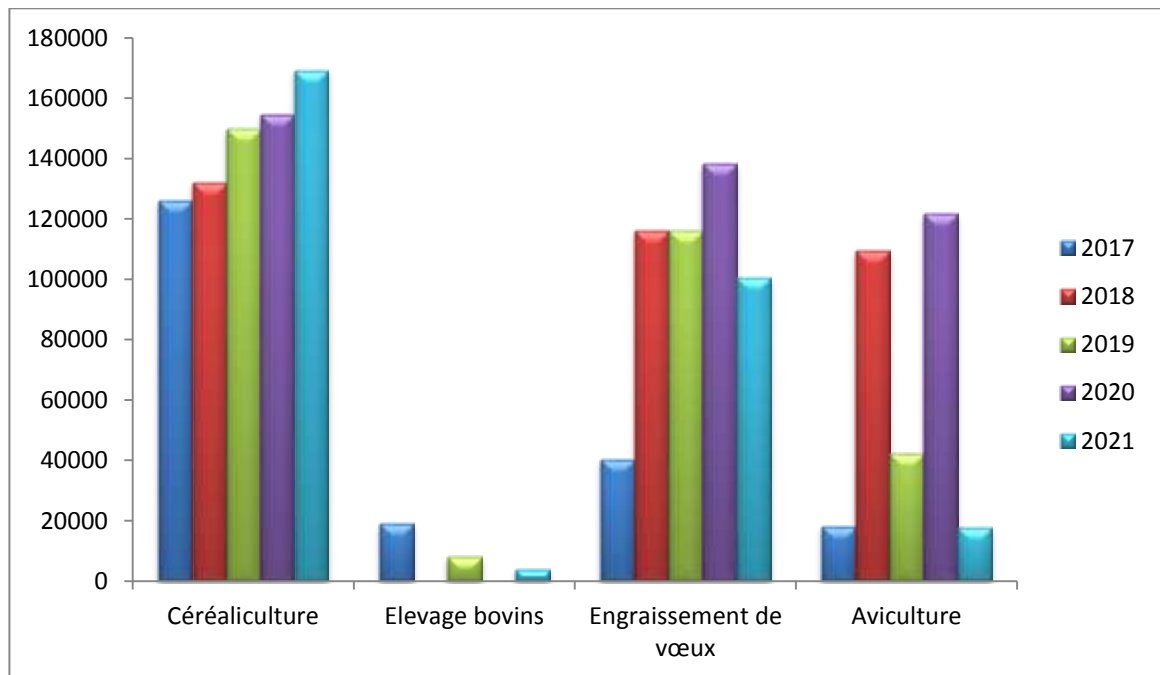
	2017			2018			2019			2020			2021		
ACTIVITE	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%
Céréaliculture	157	126312	62	160	132108	37	175	149986	47	181	154760	37	183	169424	58
Élevage bovins	3	19213	9	-	-	0	1	8150	3	-	-	0	2	4061	1
Engraissement de veaux	7	40495	20	20	116191	32	18	116439	27	21	138416	34	15	100708	
Aviculture	5	18305	9	5	109593	31	4	42381	13	7	121922	29	4	18020	6
total	172	204325	100	185	357892	100	198	316956	100	209	415098	100	204	292213	100

Source : le groupe régional d'exploitation "015"

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

Le schéma suivant montre l'évolution des crédits R'FIG accordés durant la période 2017-2021 :

Graph N°03 : Représentation de l'évolution du crédit R'FIG



Source : établi par nos même a partir des données fournis par le groupe régional d'exploitation Tizi-Ouzou « 015 »

On constat a travers ce schéma que :

- la filière la plus fiancer par le crédit R'FIG c'est la céréaliculture en raison de :
 - le crédit accorde pour la céréaliculture c'est des crédits a 0% d'intérêt
 - la récolte est destiné a la CCLS en totalité et le paiement est garantie par l'Etat
 - le dispositif est pris en charge par les pouvoir public en amant (la mise a la disposition des céréaliculteurs des semences, des engrais par l'Etat) et en aval (la prise en charge de la moisson par la CCLS)
- les crédits accordés pour les autres filières d'élevages et l'engraissement des veaux sont en décroissance en raison de l'appariation des maladies émergentes, le non disponibilités de l'aliment, et les risques liée au vol de bétail et son impact sur les marchés

2.3- Crédit bail (LEASING)

Le LEASING étant la nouvelle formule lancée par la BADR, il accorde 205 crédits durant les cinq dernières années pour financer le machinisme agricole d'un montant de 671.747.000DA.

Chapitre III Cas pratique au sein de la BADR Tizi-Ouzou

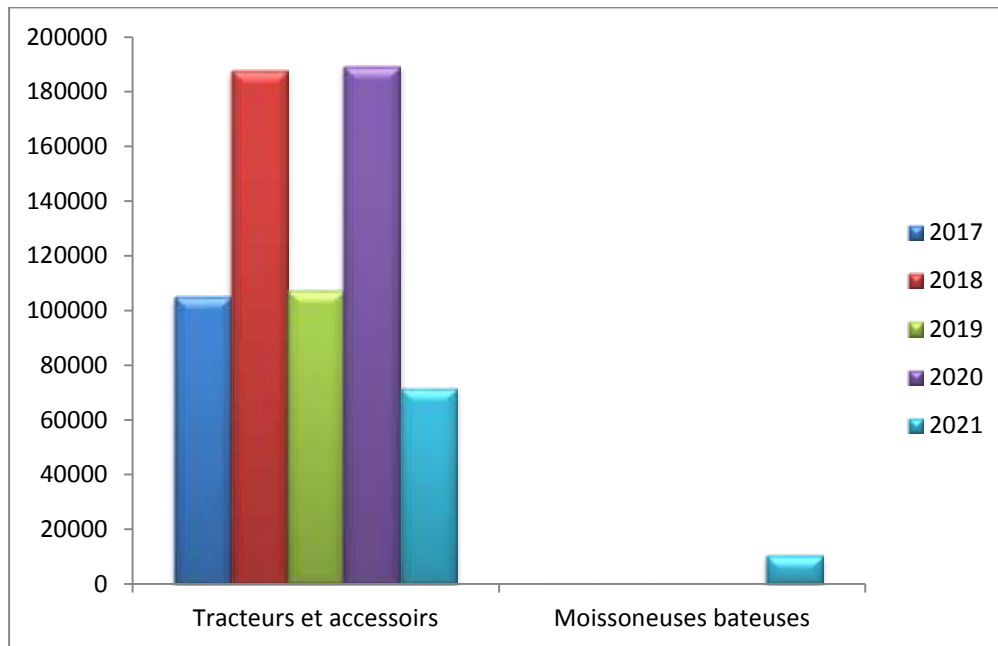
Tableau N°15 : Les filières les plus financé dans le cadre de crédit LEASING

	2017			2018			2019			2020			2021		
Activité	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%	NBR	MNT (KDA)	%
Tracteurs et accessoires	28	105106	100%	61	187937	100%	36	107237	100%	58	189451	100%	21	71516	87%
Moissonneuses batteuses	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	1	10500	13%
total	28	105106	100%	61	187937	100%	36	107237	100%	58	189451	100%	22	82016	100%

Source : le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou « 015 »

Le schéma suivant montre l'évolution de crédit LEASING agricole accordés durant la période 2017-2021 :

Graphe n°04 : Représentation du crédit LEASING



Source : établi par nos même a partir des données fournis par le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou « 015 »

A partir de ce graphe on constate que le crédit LEASING finance que le machinisme agricole, les gens sont orienter vers ce type de crédits en raison des avantages de ce dernier :

- l'apport personnel est de 10%
- les subventions de l'Etat sont de 30%
- le taux d'intérêt bonifier est de 50%

Et la baisse des crédits accordés ces dernières années peut être expliqué par :

- le non disponibilité du matériel (équipements et matériels roulant)
- l'augmentation des prix des équipements

Conclusion de chapitre

Notre recherche, effectuée au sein de la BADR (GRE) de Tizi-Ouzou "015", nous a révélé les résultats des différents dispositifs et crédits R'FIG, ETTAHADI, et le crédit LEASING mis en place par les pouvoirs publics pour financer le secteur agricole. Ces dispositifs ont créé une certaine dynamique et enregistré une substantielle évolution, aussi bien dans la production que dans la reprise de l'activité agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

En effet, ces différents programmes de développement agricole ont permis à la wilaya d'augmenter son potentiel productif, en créant ainsi de l'emploi. Ils ont aussi participé en quelque sorte à réduire le chômage et à relancer l'activité agricole dans la région.

Cette tendance à la relance est le résultat des différents soutiens financiers octroyés par l'Etat aux agriculteurs et des différents dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM et ANADE) pour le développement agricole.

Malgré la volonté exprimée de faire du secteur agricole l'atout majeur de la wilaya pour le développement économique local, à travers les différents crédits et dispositifs, ceux-ci restent encore insuffisants, surtout depuis l'année 2019 en raison de la pandémie Covid-19 qui a causé :

- l'augmentation exponentielle des prix des équipements et des matières premières ou la non disponibilité de ces derniers ;
- la dévaluation du Dinar ;
- la baisse de la production, surtout en ce qui concerne les activités d'élevage, en raison de l'augmentation des prix de l'aliment ou son manque sur les marchés, à cause des restrictions des importations par les pouvoirs publics.

Conclusión general

Conclusion générale

Conclusion générale

Le financement du secteur agricole reste toujours parmi les grandes préoccupations de l'Etat depuis l'indépendance à ce jour, ce qui explique les différentes politiques agraires mises en place afin d'améliorer ce secteur.

Malgré les efforts de l'Etat et l'existence d'importantes zones d'activité, l'agriculture algérienne n'arrive toujours pas à passer du statut traditionnel à un statut moderne, et cela pour des raisons du manque de financement, ce qui constitue une entrave majeure au développement.

Les résultats de la recherche que nous avons effectuée au sein de la BADR de Tizi-Ouzou, indiquent que les réponses apportées aux besoins des agriculteurs par les pouvoirs publics au niveau de la wilaya sont limitées.

Néanmoins ces différents programmes de développement agricoles ont permis à la wilaya d'améliorer l'activité agricole, de développer certains filières agricole les plus actives dans la wilaya et même de participé a la création de l'emploi, (réduction du chômage dans la wilaya).

Ainsi, on peut dire que ces crédits commencent à attirer l'attention des agriculteurs, grâce aux journées de sensibilisation qu'organise la BADR pour la présentation de ces différents produits, afin qu'ils puissent choisir le produit qui convient à leurs attentes.

Malgré les efforts fournis, les résultats obtenus ces dernières années n'ont pas connu l'évolution espérée ni atteint les objectifs fixés, cela étant dû essentiellement à l'apparition de la pandémie du COVID-19 qui est l'une des causes principales de la crise économique et financière qui plane actuellement sur le pays.

Enfin, on déduit à travers cette étude, qu'il est nécessaire d'apporter un nouveau souffle aux projets agricoles, car ce secteur contribue au développement économique du pays, par la création de richesses et de l'emploi, et par la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, tant souhaitée.

Bibliographie

Bibliographie

❖ **Ouvrages**

BEDRANI. S, BOURENANE. M, MOLINA. J, Les politiques agraires en Algérie vers l'autonomie ou la dépendance ?, Edition, CREA Alger 1982.

BOUCHEMAL. S, Mutation agraire en Algérie, Edition I. HARMATTAN, Paris 1977 Charte de la révolution agraire, MARA. Alger 1975.

NADIR M.T « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Edition OPU, Alger 1982.p06.

NAAS.A, le système bancaire algérien de la décolonisation a l'économie de marché, MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003

❖ **Mémoires**

ADDOU. N, impact des projets de proximités de développement rural intégré – PPDR- sur le développement de entrepreneurial rural en Algérie, mémoire de Magister en science économique option Innovation et entrepreneuriat Université ABOU BEKER BELKAID de Tlemcen, 2014.

RAHMOUNI. D. contribution a l'étude des PPDR dans la Wilaya de T.O. Mémoire master en sciences économiques et management territorial, et Ingénierie -de projets banque UMMTO. 2013

❖ **Revues**

- Déclaration du ministre du MADRP, 2014

- Financement de secteur agricole, document de la BADR, 2022

- Groupe régionale d'exploitation de tiziouzou, guide pratique portant processus d'octroi des crédits agricoles bonifiés, 2022..

ABDI.N, La réforme Algérienne en Algérie, MAGHREB MACHREK no 69, Paris 1975.

Anciens combattants, anciens moudjahidines de la guerre d'Alger.

AQUARIB.S, Les assurance agricoles, le financement et le développement de l'agriculture dans la Wilaya de Ouargla (cas de la région d'Ouargla), ingéniorat d'Etat en Agronomie Saharienne option production végétale,

Bibliographie

BADR-Groupe régional de Tizi-ouzou « 015 », version 2022.

Bedrani. S. 1981. L'agriculture algérienne depuis 1966. Alger: office de publications universitaires.

Charte Nationale du peuple Algérie, dans, Algérie, naissance d'une société nouvelle, Edition sociale, Paris.

Chiffres fournis par BESSAOUD (2004).

Document de la BADR de Tizi-Ouzou de 2016

El Moudjahid le 13 juillet 1977

Journal officiel de la république algérienne N°70, 9RabieEthani 1442 correspond au 25 novembre 2020.

L'adoption de plusieurs lois a abouti à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des politiques de développement rural durable (lois : décembre 2000 et mai 2002)

MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », revue et perspective. Mai 2012.

Ministère de l'Agriculture Rapport sur les EAC et EAI Journée nationale d'information sur le foncier 07/08/1995 cité par F. CHEHAT (1999)

NAAS.A, le système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché, MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003.

SAHALI Nourredine, Le financement de l'investissement dans le cadre de la politique agricole en Algérie: Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou 2000-2018, Laboratoire LAREMO, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.

Slimane Bedrani,Bouzid Amel Algérie: bilan politique de développement agricoleet rurale, Djadid El-iktissadreview, vol 07, décembre 2012

Terre et progrès, n°5, Alger 1974.

Bibliographie

- Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-139 intitulé, fonds national, de développement agricole, FNDA
- Arrêté interministériel du 2 avril 2014 déterminant les nomenclatures des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-140 intitulé, fonds national de développement rural ,FNDR

❖ Sites web

- Article de presse «Le microcrédit plus convoité»,
- <http://www.djazairess.com/fr/infosoir/208724> consulté le 10/09/2022 à 14h
- <http://maison-entrepreneuriat.univ-setif.dz.PDF> Osez l'entrepreneuriat avec l'ANADE
- <http://www.cawjijel.org/fr/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr>, consulté le 05/09/2022 à 13h.le ministre Abdehamidhamdani, programme de développement quinquennal 2020-2024, consulté sur le site <https://www.fao.org>.
- <http://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit/>
- <http://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions/>.
- <https://anade.dz>, guide-du-cr ation
- <https://badrbanque.dz/financement/>
- <https://promoteur.anade.dz>.
- <https://www.bna.dz/fr/>.
- https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx,
- Le quotidien de l conomie, la production agricole : Croissance de 7,5% en 2015, consult  sur <http://www.lemaghrebdz.com/?page-detail-47416>.
- -MADR, « plan d'action FELAHA 2019 ».
- MADR, Evaluation de la Consolidation du Programme de D veloppement agricole, 2015, consult  sur le site <http://www.minagri.dz/>.
- Ministre BENA SSA, Le monde rural synonyme d'avenir et de potentialit s   valoriser, consult  sur le site <http://www.djazairess.com/fr/apsfr/234503>.

Introduction générale	02
-----------------------------	----

Chapitre I : Secteur agricole en Algérie

Introduction du chapitre	06
--------------------------------	----

Section 1 : Politique agricole durant la période (1962-1999)

1- Les politiques agricoles mises en place	07
--	----

1.1- Nationalisation et autogestion	08
---	----

1.2- La Révolution agraire (1971-1979)	09
--	----

1.2.1- Les Objectifs de la R.A.....	09
-------------------------------------	----

1.2.2- Les trois phases de la R.A	10
---	----

1.3 - Restructuration et libéralisation	12
---	----

2- Premières réformes de l'économie agricole Étatique (1979-2000)	14
---	----

2.1 - La consultation nationale sur l'agriculture de 1992.....	14
--	----

2.2 - Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement.....	15
---	----

Section 2 : Renouveau agricole et rural (2000 - à nos jour)

1- Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008)	17
---	----

1.1 - Du PNDA au PNDAR	17
------------------------------	----

1.2- La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD)	18
---	----

2- La Politique actuelle de renouveau agricole et rural et le plan d'action FELAHA 2019 (2009 - à nos jours)	19
---	----

2.1- Le programme de renouveau agricole et rural.....	19
---	----

2.1.1- Les piliers de la Politique de Renouveau Agricole et Rural	19
---	----

2.1.1.1- Le Renouveau Rural (RR)	19
--	----

2.1.1.2- Le Renouveau Agricole (RA)	20
---	----

2.1.1.3- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)	21
---	----

2.1.2 - Le Cadre incitatif	21
----------------------------------	----

2.1.3 - L'impact de la politique de renouveau agricole sur les acteurs publics	22
--	----

2.1.4 - Les objectifs du programme quinquennal 2010-2014	23
--	----

2.1.4.1- Les résultats du programme quinquennal 2010-2014.....	24
--	----

2.3 - Le plan d'action FELAHA 2019.....	24
---	----

2.3.1 - Les actions à mener	25
-----------------------------------	----

2.3.1.1 - Agriculture et élevage.....	25
---------------------------------------	----

2.3.1.2 - Forêts et bassins versants.....	25
2.3.1.3 - Pêche et aquaculture	25
2.3.2 - Les objectifs du plan	25
3- le programme quinquennal 2020-2024	28
Conclusion du chapitre	30

Chapitre II : Financement du secteur agricole en Algérie

Introduction du chapitre	32
Section 1 : Financement public	33
1-Fonds National du Développement Agricole (FNDA)	33
1.1- Ligne 1 : Développement de l'investissement agricole "DIA "	33
1.2 - Ligne2 : Promotion Zoo - sanitaire et protection phytosanitaire "PZPP "	34
1.3 - Ligne3 : Régulation de production agricole "RPA"	34
2- Fonds National de Régulation et de Développement agricole (FNRDA)	36
2.1- Ligne 1	36
2.3- Ligne 3.....	36
Section 2 : Financement bancaire.....	39
1- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)	40
2 - La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR)	40
2.1- Cadre de financement	40
2.2 - Mode de financement	40
2.3 - Limites de financement	40
2.4- Les crédits accordés par la BADR	41
2.4.1- Crédit « ETTAHADI INIVIDUEL »	41
2.4.2- Crédit « ETTAHADI Fédératif »	43
2.4.3- Crédit « R'FIG »	44
2.4.4- Crédit « R'FIG Fédératif »	46
2.4.5 - Crédit « LEASING Bail »	47
2.4.6 - Crédit d'investissement	47
Section 3 : Différents dispositifs de soutien pour le secteur agricole.....	49
1-Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE)	49
1.1 - Les conditions d'éligibilité	50

1.2- Les modes de financement proposés par l'ANADE	50
1.2.1- Le financement triangulaire.....	50
1.2.2- L'autofinancement.....	51
1.2.3- Le financement mixte	51
2- Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)	52
2.1- Missions de la CNAC	52
2.2- Le mode de financement par CNAC	53
3- Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)	54
3.1- Les principales missions de l'ANGEM.....	54
3.2- Le mode de financement de l'ANGEM	54
Conclusion du chapitre	59

Chapitre III : Cas pratique au sein de la BADR de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre	61
Section 1 : Présentation de la BADR.....	62
1- Statut, organigramme et fonctionnement.....	62
1.1- Statut de la BADR.....	62
1.1.1- Sa forme	62
1.1.2- Dénomination	63
1.1.3- Siège social et la durée	63
1.1.4- Capital social	63
1.2- Organigramme de la BADR	63
1.2.1- La structure centralisée : organigramme de la direction générale.....	63
1.2.2- Les divisions et les directions centrales.....	64
3- La structure décentralisée	67
3.1- La succursale.....	67
3.1.1- Organisation de la succursale	67
3.1.2- Missions principales.....	67
3.1.3- Organigramme de la succursale de la BADR	68
3.2- Agence	69

3.2.1- Organisation	69
3.2.2- Mission principale	69
3.3- Les étapes de l'évaluation.....	71
3.3.1- Première étape 1982-1990	71
3.3.2- Deuxième étape 1991-1999	71
3.3.3- Troisième étape 2000	72
3.4- Rôle et Mission de la BADR	72
3.4.1- Les capacités de financement sur ressources propres	73
3.4.2- Diversification et adaptation des produits de financement	73
Section 2 : Filières agricoles les plus financées dans la Wilaya de Tizi-Ouzou	75
1- Les crédits accordés par les dispositifs aidés : ANSEJ, CNAC, ANGEM, et ANADE	75
1.1- Dispositif ANSEJ	75
1.2- Dispositif CNAC	77
1.3- Dispositif ANGEM	79
1.4- Dispositif ANADE	81
2- Les crédits accordés par la BADR	84
2.1- Crédit ETTAHADI.....	84
2.2- Crédit R'FIG	87
2.3- Crédit bail (LEASING)	90
Conclusion de chapitre.....	93
Conclusion générale	95

Résumé

Le financement du secteur agricole reste toujours parmi les grandes préoccupations de l'Etat depuis l'indépendance à ce jour, ce qui explique les différentes politiques agraires mises en place afin d'améliorer ce secteur.

Malgré les efforts de l'Etat et l'existence d'importantes zones d'activité, l'agriculture algérienne n'arrive toujours pas à passer du statut traditionnel à un statut moderne, et cela pour des raisons du manque de financement, ce qui constitue une entrave majeure au développement.

Les résultats de la recherche que nous avons effectuée au sein de la BADR de Tizi-Ouzou, indiquent que les réponses apportées aux besoins des agriculteurs par les pouvoirs publics au niveau de la wilaya sont limitées.

Mots Clés : ANSEJ, ANGEM, CNAC, ANADE, BADR.

Abstract

The financing of the agricultural sector remains one of the major concerns of the state since independence, which explains the various agrarian policies implemented to improve this sector.

Despite the efforts of the state and the existence of important areas of activity, Algerian agriculture is still not able to move from a traditional to a modern status, due to the lack of financing, which is a major obstacle to development.

The results of the research we carried out at the BADR of Tizi-Ouzou indicate that the responses provided to the needs of farmers by the public authorities in the wilaya are limited.

Keywords: ANSEJ, ANGEM, CNAC, ANADE, BADR.